République
Française
Ville de Wissous
Essonne

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2024

Ville de Wissous

Ville de Wissous

PROCÈS-VERBAL SÉANCE N°2 – CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

2ème SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 20 heures 27, le Conseil Municipal de la Ville de Wissous, légalement convoqué les vingt-deux et vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles GARNIER, 1er Maire Adjoint.

Présents en début de séance :
Monsieur Gilles GARNIER, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Frédéric VANNSON, Madame Catherine ROCHARD, Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Léna COCO, Adjoints au Maire.
Madame Stéphanie GASPARD, Madame Karine THIOUX, Monsieur Régis CHAMP, Madame Katleen ALBERTINI, Madame Jacqueline LAQUAIS, Monsieur Stéphane ROBERT, Madame Céline SUEUR, Monsieur François-Xavier BEORCHIA, Madame Ligia JARDIM, Monsieur Jean-Luc TOULY, Madame Wendy LONCHAMPT, Madame Véronique JACQUARD, Madame Pascale MICHON-TOULY, Monsieur Philippe DE FRUYT, Madame Chantal CORENWINDER, Madame Bernadette BARBEAU, Monsieur Gonzague DEMEULENAERE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :
Monsieur Florian GALLANT, Maire a donné procuration à Monsieur Gilles GARNIER,
Messieurs Pierre SEGUIN, Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Cyrille TELMAN,
Madame Corinne GUYOT, Adjointe au Maire a donné procuration à Madame Catherine ROCHARD,
Monsieur Xavier NGUYEN, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Frédéric VANNSON,
Monsieur François CORRIERI, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Gonzague DEMEULENAERE.
Madame Wendy LONCHAMPT, Conseillère Municipale a donné procuration à Madame Céline SUEUR.

Absente :
Madame Sandrine OLIVEIRA DA COSTA, Conseillère Municipale.

Sortie en cours de séance :
Madame Wendy LONCHAMPT, à 21h32.

Secrétaire de séance :
Madame Léna COCO, Adjointe au Maire
➔ Élue à l'unanimité

Secrétaires adjointes :
Mesdames DELLAVALLE et PLAZA
➔ Élues à l'unanimité

M. GARNIER

Bonsoir à toutes et à tous, je déclare la séance ouverte. Madame COCO va procéder à l'appel. Le quorum étant réuni, l'assemblée peut donc délibérer.

M. TOULY

Serait-il possible, pas aujourd'hui, mais pour la prochaine fois, que lorsqu'il y a des procurations nominativement données, nous puissions les consulter ? Vous savez qu'un article de loi stipule que la personne absente ayant une raison d'être absente doit donner son pouvoir écrit à une autre personne, et pas simplement un pouvoir en blanc. Est-il possible de pouvoir vérifier ce point-là ?

M. GARNIER

Nous verrons cela au prochain Conseil. Nous prenons note.

M. TOULY

La deuxième chose, c'est quand même un peu gênant, mais il faut le dire, nous nous apercevons que nos badges, à M. CHAMP et moi-même, ont été retirés et dématérialisés. C'est le premier point et le deuxième point, nous le dirons tout à l'heure, une formation a été assurée pour les personnes de la majorité, je pense que je fais partie de la majorité, qu'on le veuille ou non, et je n'ai pas été informé et je n'ai pas été informé que M. le Maire était gravement malade, je l'ai appris par une journaliste ce qui est quand même un peu désagréable. C'est une simple remarque et je m'en arrête là.

M. GARNIER

Nous prenons note. Nous allons donc désigner la secrétaire de séance et je propose Mme COCO Léna.

Je vous propose Mesdames DELLAVALLE et PLAZA en tant que secrétaires adjointes.

I/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2024

M. le Maire souhaite apporter une précision concernant les remarques et demandes de correction pour l'approbation des procès-verbaux. En effet, il invite les élus et les habitants à se reporter au procès-verbal suivant, lorsque celui-ci est voté à la séance suivante, afin d'obtenir des précisions sur les remarques émises.

M. GARNIER

Avez-vous des questions ?

M. DE FRUYT

Ce sont deux points sur la page 40 sur le 3ème paragraphe, je pose la question de quel était le taux initial au moment où nous avons pris ces emprunts sachant que le taux actuel avait augmenté et enfin quelle est la durée de ces prêts, je dis : « si vous n'avez pas la réponse -là, cela peut venir plus tard » ; le Maire, dans la page 40 et 41, reconnaît qu'il n'a pas la réponse tout de suite, mais promet de nous transmettre les éléments et ces éléments ne m'ont pas été transmis.

De la même manière, à l'antépénultième paragraphe de la même page, il y a eu une discussion sur les effectifs, le Maire ne savait plus ce que je comprends, si c'était l'effectif moyen au 31 décembre ou si nous parlions d'effectif à temps plein ou pas et il est dit là aussi à la page 41 que ces éléments nous seront transmis et ils ne l'ont pas été à ma connaissance.

M. GARNIER

Très bien. Frédéric, peux-tu répondre à la question sur le problème des effectifs ?

M. DE FRUYT

Celle qui a été posée la dernière fois, vous avez présenté les tableaux d'effectifs et personne ne savait dire si c'était les effectifs de fin d'année ou les effectifs moyens et de quel type d'effectifs il s'agissait, juridiques, présents, équivalents temps plein ou pas et M. le Maire, c'est en page 41, dit : « je pense que ce sont plutôt des ETP, mais je n'en suis pas certain et je pense que c'est plutôt au 31 décembre, mais je n'en suis pas certain parce qu'il y a des éléments qui vont dans un autre sens » et il dit : « nous pourrons vous les transmettre ». Cela n'a pas été transmis à ma connaissance et c'est pour cela que je me permets de reposer la question.

M. VANNSON

Je ne pourrais pas vous les transmettre tout de suite. Par contre, c'était les effectifs au 31 décembre.

M. DE FRUYT

Et l'autre question, de quelle définition d'effectifs s'agissait-il ? Est-ce des ETP ou pas ?

M. VANNSON

Je ne pourrai pas vous répondre tout de suite. Par contre, nous allons faire en sorte de vous transmettre les éléments. C'est probablement des éléments qui sont passés, mais nous allons faire en sorte de le faire à tour de rôle déjà et nous allons vous donner une réponse.

M. GARNIER

M. TOULY, savez-vous que vous n'avez pas le droit de filmer les agents ? C'est-à-dire que là vous admettez que vous filmez les agents ! Les agents ne veulent pas être filmés.

M. TOULY

J'ai justement une question là-dessus, cela tombe bien, j'avais une remarque d'abord que je vais faire, cela sera plus simple : à la page 6, c'est moi qui parle, vous citez : « l'AMRAE », La MRAe visiblement, notamment celui qui est responsable de l'environnement n'est pas au courant de ce que cela veut dire, c'est la Mission Régionale d'Autorité environnementale, cela s'écrit donc : M-R-A-e et comme nous avions fait la remarque que vous avez changée de fournisseur pour faire les comptes rendus, je vois que cela ne s'est pas forcément nettement amélioré, mais c'est la première fois.

Ma remarque est justement sur ce problème de communication parce que ma question, comme M. le Maire, peut-être vous tous, vous êtes tous d'accord pour ne plus filmer pour que les gens de Wissous ne puissent pas avoir l'information. Le seul moyen d'avoir l'information, c'est de consulter le compte rendu qui fait 70 pages.

Je vous demande donc de poser dans les dix endroits où il y a des panneaux, une dizaine de panneaux parce que 70 pages ne tiennent pas sur un panneau. Voyez-vous le ridicule de l'affaire ? C'est la loi, vous devez afficher le PV.

Mme FERNANDES

M. TOULY, le Conseil est ouvert à tout le monde. Si des personnes ont envie de s'intéresser au Conseil Municipal, elles y viennent, la porte est ouverte.

Echanges hors micro

M. GARNIER

Sur la première affirmation, je peux vous répondre oui, je suis un démocrate. Après, sur le reste... Nous avons pris une décision collégiale de ne plus filmer le Conseil Municipal. Après, ceux qui veulent voir les comptes rendus du Conseil Municipal, c'est sur le site de la commune. Les gens qui s'intéressent à la vie municipale ont la possibilité d'aller voir le compte rendu sur le site de la commune. Écoutez, M. TOULY, on ne va pas avoir ce débat-là ce soir, nous avons un Conseil Municipal à mener, ce n'est déjà pas facile pour moi, vous pourriez avoir un peu de compassion ce soir si vous en êtes capable. Nous allons donc dérouler le Conseil Municipal comme il était prévu et j'espère que cela se passera bien, c'est tout ce que je vous demande. Nous avons pris note de vos remarques.

Nous avons un Conseil Municipal à mener, nous allons faire le Conseil Municipal. Mme CORENWINDER, posez votre question.

MME CORENWINDER

Merci. Je voulais modifier quelque chose sur une de mes interventions, c'était page 17, nous parlions du projet des Avernaises, j'avais émis des doutes sur la façon dont le bruit était calculé en disant que d'une part il ne prenait pas en compte le bruit des avions parce qu'au lieu de prendre comme des pics de bruit, ils le lissaient et disaient donc que ce bruit était inférieur au bruit des voitures, donc nous sommes près d'Orly, mais le bruit des avions n'est pas pris en compte. La deuxième chose, c'était que sur la circulation des voitures, les mesures avaient été faites pendant des vacances scolaires, n'étaient donc pas représentatives et que d'autre part il manquait une extrapolation du Cucheron 2 et du collège. Ce qui a été repris dans le PV, c'est : « il n'y a pas de bruit des avions, on se fiche un peu du monde et le comptage des voitures, ce n'est pas terrible, il manque le collège, il manque le Cucheron, c'est fait pendant les vacances scolaires », je trouve que ce n'est pas très représentatif de ce que j'ai dit, j'aimerais qu'il y ait une modification sur ce paragraphe. Merci.

M. GARNIER

Merci, c'est noté. Y a-t-il d'autres questions ?

MME COCO

Passons au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

Le procès-verbal adopté à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE.

II/DÉLIBÉRATIONS

FINANCES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. **Ajustement de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour la construction d'une crèche sur le site Maison du Gardien**

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la Collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des Autorisations de

Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la Collectivité à moyen terme. Le volume des investissements prévisibles pour la Commune de Wissous pour le projet de construction d'une crèche va générer des besoins de financement très importants. Un réajustement des crédits est nécessaire. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les autorisations de programme pour la construction d'une crèche. Les dépenses seront réparties de la façon suivante :

N° AP	Libellé	Montant AP	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
214	Construction d'une Crèche Multi accueil site Maison du Gardien	3 700 000,00	21 487,50	175 248,00	1 500 000,00	2 003 264,50

MME FERNANDES

Construction d'une crèche multi accueil site Maison du Gardien, les dépenses seront réparties de la façon suivante :

- Montant AP : 3 700 000 euros,
- Réalisé en 2022 : 21 487,50 euros,
- Réalisé en 2023 : 175 248,00 euros,
- Crédit de paiement en 2024 : 1 500 000 euros,
- Crédit de paiement en 2025 : 2 003 264,50 euros.

Lors de la commission, M. DE FRUYT, vous avez posé une question à savoir pourquoi un tel écart de 1,065 million, soit plus de 40 %.

M. DE FRUYT

Juste pour la clarté ensuite pour le compte rendu, je pense qu'il faut reprendre ma question parce que les gens ne vont pas du tout comprendre. Les 1 065 000 euros d'écart auquel je fais allusion n'est pas par rapport aux chiffres que vous venez de citer, mais l'écart entre le précédent montant total qui était de 2 635 000 euros et les 3 700 000 euros qui apparaissent maintenant au début, mais c'est par rapport à ces deux chiffres-là que je posais la question de cet écart de plus de 1 million, de 40 % par rapport à l'initial et sur lequel je demandais des explications. Merci.

MME FERNANDES

Je vais donc vous donner les raisons de cette augmentation. Au départ, nous avions prévu 30 berceaux et nous sommes passés à 39 berceaux ce qui fait donc un total de 30 % de plus. Ensuite, les ABF nous contraignent un peu, car elles souhaitent les matériaux de la Maison du Gardien et des techniques similaires à la construction initiale. Il y a également le règlement de la PMI, c'est-à-dire que nous avons dû revoir la disposition de certaines pièces communes, tout cela coûte de l'argent et également une forte augmentation des matériaux avec l'inflation actuelle.

M. DE FRUYT

Nous le verrons plus tard dans les décisions du Maire, mais dans une décision du Maire qui date de décembre 2023 qui fait référence à une demande de subvention pour ce projet, le chiffre qui est encore repris est de 2 635 000 euros. Entre cet élément de fin 2023, il me semble que les éléments que vous avez cités étaient déjà pris en compte à ce moment-là et là, vous reprenez bien 2 635 000 euros.

MME CORENWINDER

Les décisions, ce sont celles qui concernent l'apport de la CAF, 50 000 euros ou quelque chose comme cela.

MME FERNANDES

Le plafond de la CAF, les subventions accordées sont plafonnées à hauteur de 80 %, ce qui ferait 54 054 euros pour les berceaux.

Mme CORENWINDER

Oui, mais sur cette décision, le montant global de la crèche qui est indiqué est de 2,6 millions et pas 3,7 millions.

MME FERNANDES

L'ABF, l'augmentation des berceaux et l'inflation, le montant arrive à cela, nous réajusterons bien sûr après.

Mme CORENWINDER

C'est postérieur à janvier de cette année du coup, puisque la décision est de janvier. Peut-on savoir entre l'augmentation du prix des matériaux dont tout le monde a entendu parler sur les diverses constructions neuves et les exigences des Bâtiments de France comment cela se répartit à peu près ?

MME FERNANDES

Je note et vous je dirai exactement pour ne pas vous induire en erreur.

M. DE FRUYT

Excusez-moi, vous notez et vous confirmez donc que nous aurons bien le document de l'architecte des Bâtiments de France, est-ce bien cela ?

MME FERNANDES

Je note et je vous apporterai une réponse si je peux vous le formuler.

M. TOULY

Vous nous dites que c'est l'ABF entre autres, ce n'est pas que cela, on est d'accord, vous dites qu'ils ont demandé des choses supplémentaires, ce n'est quand même pas difficile, est-ce confidentiel ?

MME FERNANDES

C'est-à-dire qu'ils veulent que nous utilisions les matériaux de la Maison du Gardien.

MME MICHON-TOULY

Oui, quand le projet est présenté aux Bâtiments de France, il y a un avant-projet qui est présenté aux Bâtiments de France, je ne peux pas penser qu'ils demandent au dernier moment des choses qu'ils n'avaient pas demandées auparavant. Je pense qu'avant, on doit faire un préprojet qu'on propose aux Bâtiments de France et ils donnent les grandes directions à suivre et donc les matériaux à réutiliser, j'imagine que cela fait partie des premières choses que les Bâtiments de France ont demandées, cela ne peut pas être quelque chose qui ait été demandé après. Si, cela a été demandé après ?

MME FERNANDES

C'est-à-dire qu'ils en demandent toujours plus en fait !

MME MICHON-TOULY

Il doit y avoir des grandes lignes.

MME FERNANDES

Il y a des grandes lignes, mais il y a des choses où ils exigent que nous utilisions...

MME MICHON-TOULY

J'entends bien qu'ils exigent certaines choses, mais je veux dire, c'est très clair, c'est tablé, il y a des protocoles. Je trouve donc un peu particulier que les Bâtiments de France demandent au dernier moment, 1 an ou je ne sais pas combien d'années après.

MME FERNANDES

Ils sont très exigeants et cela augmente le coût.

MME CORENWINDER

En fait, on a un projet d'une crèche à 2,6 millions, les Bâtiments de France ont subitement des exigences énormes sur des matériaux nobles et en plus, le prix des matériaux a augmenté, nous arrivons donc à un montant de 3,7 millions. Le budget d'investissement de la commune n'est pas non plus élastique, cela fait quand même 1,100 million de plus, on ne se pose pas la question de savoir si c'est bien là que nous allons faire la crèche et si on n'aurait pas mieux fait de la mettre ailleurs.

MME FERNANDES

On a aussi augmenté les berceaux, ce n'est pas que les Bâtiments de France, nous avons quand même augmenté les berceaux et la PMI est exigeante aussi parce que les dispositions de certaines salles communes ne vont pas, il faut donc modifier avec les architectes et tout cela coûte de l'argent.

M. GARNIER

En fait, il y a eu des prescriptions particulières de la part de la PMI d'une part. il y a eu de la part des Bâtiments de France aussi un revêtement particulier sur les façades qui n'était pas prévu au départ, tout cela se rajoute. Il y a eu l'agrandissement des surfaces pour passer de 30 à 39 berceaux, ainsi qu'une augmentation de surface de 20 m² et vous savez que 20 m², même sur une construction comme cela, impact le coût, ce qui explique aussi l'écart de prix et l'augmentation des matériaux bien sûr ce qui n'est pas une surprise.

MME FERNANDES

Et le vote de 1,7 million a été voté il y a 3 ans.

M. DE FRUYT

Deux points, l'augmentation des berceaux, je suis un petit peu surpris de l'argument puisque le fait qu'il y ait un peu plus de berceaux est un élément positif qu'a présenté le Maire il y a déjà plusieurs Conseils Municipaux de là ; quand vous présentez la demande de subvention à laquelle vous continuez de faire référence à 2,635 millions, à ce moment-là vous saviez bien que vous alliez augmenter le nombre de berceaux, vous en servir comme explication pour l'écart, je ne comprends pas bien avec les autres documents que nous avons, premier point.

Deuxième point, Mme Fernandes vient de faire référence à 1,7 million il y a 3 ans, est-ce votre langue qui a fourché ? Vous dites : « il y a 1,7 million il y a 3 ans », c'était 2,6 millions en janvier de cette année.

MME FERNANDES

Il y a 3 ans, nous avons voté 1,7 million pour la construction de la crèche pour bloquer les sommes. Pardon, 2,7 millions.

M. TOULY

J'ai une question un peu périphérique, j'ai étudié le budget de la crèche l'année dernière et je l'ai comparé à celui de cette année et au vu des éléments que vous venez de donner, c'est totalement contradictoire puisqu'en 2023 pour l'année 2022, c'était 21 487 euros puisque ce sont des dépenses qui ont été réalisées. Ensuite, le budget 2023 pour la crèche était de 400 000 euros en 2023 et vous avez inscrit dans le budget 2024 pour la même année 175 000 euros, plus de la moitié.

MME FERNANDES

Réalisé !

M. TOULY

Je vais répéter, la question de fond, c'est les coûts ont augmenté. Admettons que vous dites la vérité, je voudrais avoir les éléments de justification. Admettons ! Pourquoi à ce moment-là vous baissez chaque année le montant que vous imputez dans le plan pluriannuel d'investissement pour le reporter les années d'après ? Cela pose un problème puisque cela veut dire que nous n'avons pas l'argent, puisqu'il n'y a pas que le projet de la crèche du Cucheron, il y en a d'autres. Quand on n'a pas l'argent, je ne dis pas que c'est la cavalerie, mais cela y ressemble un peu quand même et surtout quand vous le mettez en 2026 – 2027, c'est-à-dire après les élections, c'est quand même... Je ne sais pas, c'est une façon de faire qui n'est pas cohérente par rapport à ce que vous avez dit, Mme Fernandes, mais vous n'êtes pas une spécialiste, je vous excuse donc de remplacer M. le Maire, mais je ne comprends pas cette stratégie et on va le voir pour le Cucheron, c'est encore plus net. On annonce des millions et des millions et on ne les a pas, alors on reporte l'année d'après, comment cela s'appelle-t-il ?

MME FERNANDES

C'est l'objectif d'une APCP.

M. TELMAN

Je vais essayer de répondre à vos questions. C'est juste que l'ABF avec ses prescriptions, cela a reporté le projet, cela a donc reporté, c'est pour cela que c'est lissé dans le temps et c'est pour cela que ça a un décalage, 2024 et donc 2025. Après, pour compléter tout à l'heure, le nombre de berceaux est passé de 30 à 39, cela fait donc 30 % de plus, c'est déjà une augmentation en plus. Après, il y a la PMI, qui a demandé un agrandissement de 20 m² ce qui a conduit à un coût supplémentaire plus les investissements dont on a déjà parlés des ABF et après, 30 à 39 berceaux. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un berceau coûte 12 000 euros à la commune, 9 berceaux fois 12 000 euros, cela fait déjà gagner 100 000 euros à la commune par an, c'est-à-dire qu'en moins de 10 ans, le million de plus en rajoutant des berceaux est amorti. En fait, le supplément, je le refais parce que je vois que vous n'avez pas compris, le coût d'un berceau à la commune quand on le prend chez Câlin Matin, aux Lutins de Saint-Éloi, c'est 12 000 euros, là on en rajoute 9, cela veut dire qu'en créant 9 berceaux pour la commune, c'est réserver en moins, donc si on enlève 9 berceaux qu'on paye 12 000 euros par an, on économise.

MME FERNANDES

M. Touly, si vous voulez des précisions beaucoup plus techniques, nous avons l'agent qui est là pour vous expliquer. Emmanuelle.

M. TOULY

La question que je pose, M. TELMAN, vous qui étiez il n'y a pas longtemps dans l'opposition et absolument contre le collège là où il est installé, mais passons là-dessus...

M. TELMAN

Ce n'est pas vrai, on peut parler du collège si vous voulez, mais quand on parle du collège à Wissous... Quand on a des personnes qui viennent de Chilly et Morangis sur Wissous, est-ce plus intéressant de mettre le collège dans Saint-Éloi avec tout le trafic de voitures ou est-ce plus intéressant de le mettre à un endroit où les gens de Chilly et de Morangis vont passer qui ne va pas impacter la circulation de Wissous ?

M. TOULY

Et pas parce que vous avez changé d'avis.

M. TELMAN

Mais je vous explique, mais en fait, cela fait 3 Conseils que vous parlez de cela, je n'ai même pas eu le temps de répondre à chaque fois. Vous dites des choses auxquelles je n'ai pas le temps de répondre alors que c'est totalement faux, je vous explique que quand en 2020, je ne savais pas que le collège n'était pas un collège 100 % Wissous, c'était un collège Wissous, Chilly, Morangis ; quand on n'a pas ces données-là, c'est plus compliqué et j'ai voté pour le collège. Quand j'étais dans l'opposition, j'ai voté pour que nous vendions le terrain au Département, j'ai donc voté pour !

M. TOULY

Passons là-dessus, c'est un mauvais procès, soit ! La question que je pose, je n'ai pas la réponse parce que nous allons l'avoir encore plus net sur le Cucheron, c'est-à-dire que quand vous estimez en 2023 au niveau comptable, vous mettez des sommes pour la réalisation d'un projet. Ces projets-là ne sont pas nouveaux, vous les avez estimés, que vous fassiez un plan pluriannuel, je trouve cela tout à fait bien et normal, mais que vous changiez d'année en année pour diminuer les sommes alors que justement les projets augmentent, à un moment cela ne va forcément pas aller et je vous demande quelle est cette philosophie, cette façon de faire de reporter aux années suivantes ? Parce que cela, ce n'est pas très honnête et ce n'est pas très transparent, je ne vous demande donc pas une réponse parce qu'il y a que Monsieur le Maire qui est au courant de tout et vous n'êtes pas au courant de grand-chose, mais ce n'est pas grave, mais quand même vous êtes tous élus, faites attention de ne pas aller dans le mur. En plus, on a quelqu'un, la nouvelle Adjointe à l'urbanisme, qui est très compétente, j'attire votre attention parce qu'il y a beaucoup de questions qui vont vous concerner.

M. GARNIER

M. TOULY, vous n'allez pas passer la soirée à donner un jugement sur les uns et sur les autres, mais on ne va jamais s'en sortir. Soyez constructif un peu ! Je ne sais pas, mais là vous attaquez les personnes. Écoutez, M. TOULY, on a noté, je pense que M. le Maire vous apportera les réponses à vos questions. Comme vous l'avez si bien dit, c'est lui le spécialiste des finances, c'est ce que vous avez dit.

M. TOULY

Oui, mais il est spécialiste d'un peu tout, mais ce n'est pas le souci. Le souci, c'est que nous votons un budget là, c'était le 31 mars, on a un peu dépassé, on va voter dans le brouillard complet parce qu'il n'y aura pas de réponse, c'est un peu embêtant, c'est tout.

M. GARNIER

On a pris note, M. TOULY. Nous allons passer au vote.

M. DE FRUYT

Merci. Juste un élément d'explication de vote, notre vote contre n'est pas un vote contre le principe d'une crèche, notre vote contre est sur la dérive financière de cette opération qui nous inquiète, premier élément, et que face à cette dérive financière vous ne vous reposiez pas la question de la pertinence du choix de ce lieu, du choix d'une autre possibilité pour laquelle de rénover la crèche existante puisque n'oublions pas que cette crèche est censée remplacer une crèche certes vieillissante, mais une option aurait été de la remplacer et ce qui était peut-être un non-choix à 2,6 millions mérite de se reposer la question à 3,7 millions et je dirais bien 3,7 millions en début de projet et on sait que ce type de travaux va rarement en diminuant dans le déroulement du projet. C'est à ce titre-là que nous votons contre cet élément-là.

M. GARNIER

Merci, nous avons bien noté votre vote.

Mme MICHON-TOULY

Je veux également ajouter la même chose que M. DE FRUYT, je ne vote pas contre la crèche bien évidemment, c'est d'une évidence, mais on s'aperçoit quand même que l'investissement 2025 va être déjà de 10 millions, la crèche et le Cucheron, les deux associés, donc après je ne sais pas trop comment cela va se passer pour le reste des investissements. C'est cela qui m'inquiète, ce n'est évidemment pas du tout contre la crèche.

M. GARNIER

Merci. Mme CORENWINDER ?

MME CORENWINDER

Bis repetita, les mêmes causes entraînent les mêmes effets, c'est pour cela aussi que je vote contre.

M. GARNIER

OK, nous avons bien noté votre vote contre.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → **21 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD.)
→ **7 Contre** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE).

2. Ajustement de l'autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour l'extension du Cucheron

Comme indiqué dans la délibération précédente, il apparaît nécessaire pour certain projet de mettre place une procédure d'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP). Il est donc proposé au conseil municipal d'engager une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour l'extension du Cucheron, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant AP	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
215-COC	Cucheron	15 000 000,00	47 496,00	400 000,00	8 000 000,00	6 552 504,00

M. GARNIER

Comme indiqué dans la délibération précédente, il apparaît nécessaire pour certains projets de mettre en place la procédure que nous appelons donc APCP. Il est proposé au Conseil Municipal d'engager une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'extension du Cucheron comme suit : le montant initial était de 15 millions d'euros, il a été réalisé 47 496 euros en 2023, 400 000 euros sont prévus pour 2024, 8 millions d'euros sont prévus en 2025 et 6 552 504 euros en 2026. Je crois que M. DE FRUYT avait posé une question lors des commissions, il voulait avoir la répartition sur 2023, est-ce vous ?

M. DE FRUYT

J'ai posé globalement la question en effet des réalisations 2023, mais c'est une question qui va se reposer dans les deux délibérations suivantes qui traitent du budget puisque nous sommes en train de se préparer à voter un budget sans avoir les éléments de comparaison entre le budget 2023 qui avait été arrêté en ce lieu et les réalisations 2023. Pour cet investissement important, c'est évidemment important, mais cela l'est aussi pour les frais de fonctionnement puisque nous allons voir à la délibération suivante qu'il y a un écart de 1,2 million entre le budget et les réalisations et au moment où nous parlons, nous connaissons cet écart global par cette délibération, mais nous ne savons pas sur quelle ligne cela s'est produit et nous savons que, quand il y a un écart d'une telle importance en plus, au ligne à ligne, les choses peuvent être sur une ligne plus importante sur un autre mois.

Cela rend donc quasiment impossible de juger de la pertinence du budget 2024 puisque dans l'état des documents qui nous ont été présentés pour l'instant qui sont comparés uniquement au budget 2023 et non pas au réalisé 2023. Merci.

M. GARNIER

Nous avons pris note. Nous allons donc passer au vote ? Excusez-moi, M. TOULY, je vous avais oublié.

M. TOULY

Il y a plus qu'un gros problème. Essayez d'écouter si cela vous intéresse un petit peu. Le Maire m'avait répondu devant vous d'ailleurs que les 15 millions d'euros, c'est un peu moins de 4 millions en termes de rénovation de la partie ancienne et un peu plus de 11 pour la partie nouvelle. En gros, c'est cela dans les chiffres. Je me suis renseigné, je l'ai dit au Salon des Maires, j'ai vu plusieurs fournisseurs qui m'ont dit : « la création d'un tel complexe coûte entre 4 et 6 millions », à moins de faire quelque chose du genre jeux olympiques, je ne comprends donc pas bien le montant global qui me paraît élevé surtout quand c'est un budget de 15 millions et quand on voit la crèche, cela va probablement être 17 à la fin. C'est le premier sujet.

Deuxième, quand vous additionnez ce qui est prévu en 2025 pour la crèche : 2 millions, et ce qui est prévu en 2025 pour le Cucheron : 8 millions, donc 8+2 =10 millions, le budget d'investissement de 2024 était estimé à 9 millions, il était à 7,6 l'année dernière, cela veut dire qu'en dehors de ces deux projets-là où on dépasse déjà, il n'y a plus de projet ailleurs. C'est ma deuxième question.

La troisième, je voudrais essayer de comprendre un peu comme la crèche, vous aviez prévu 47 000 euros au budget en 2024 pour l'année 2023, mais c'est 100 000 euros en 2023, vous avez donc baissé en 2024 le montant pour le Cucheron. En 2024, vous aviez prévu 2 millions d'euros et là, cette année vous mettez 400 000 euros, cinq fois moins. On sent évidemment que cela va faire mal les années suivantes, vous aviez prévu 11 millions d'euros en 2023 et là, vous en prévoyez 8, mais en 2026, on avait prévu en 2023 1,9 million pour l'année 2026 et là, vous en proposez 6,6 millions, c'est-à-dire que d'ores et déjà le budget d'investissement pour 2025 et 2026 sont utilisés, voire plus. Je ne suis pas un spécialiste, mais quand même... Il faudrait quand même que vous nous expliquiez parce que ce n'est pas possible. Je ne suis pas super bon en maths, mais je ne suis quand même pas un abruti, ce n'est pas possible là. Tu peux rire, mais tu es responsable.

M. VANNSON

J'ai encore le droit de rire si cela me chante et je me passe de vos commentaires !

M. TOULY

Réponds à ce moment-là si tu as une réponse intelligente.

M. VANNSON

Ce n'est pas à moi de répondre sur ce sujet, c'est juste de vous voir « faire le show » comme à chaque fois, nous allons vous répondre ou nous répondrons la prochaine fois, mais on peut aussi faire tout le Conseil comme cela !

M. TOULY

Je vais te dire, je comprends que cela ne t'intéresse pas le Conseil Municipal, tu es à l'étranger, mais cela m'intéresse. Cela ne t'intéresse pas, tu t'occupes du personnel, tu n'es jamais ici, ce n'est pas possible.

M. GARNIER

M. TOULY, cela va être pénible la soirée ! Vous vous souvenez quand même que dans le projet du Cucheron il y avait la vente du bois du Colombier pour un montant de 8 millions d'euros, il y a la vente du Vaulorin qui est le site dans la zone du Vaulorin qui est estimée à 4 millions d'euros et des subventions pour 3 millions d'euros. Le financement est donc pratiquement trouvé. Je ne comprends pas votre question où vous dites : « on n'a pas de budget, la crèche plus le Cucheron, où va-t-on aller ? ». Vous le faites exprès parce que vous le savez très bien, nous avons déjà parlé de la vente du Colombier pour 8 millions.

M. TOULY

Si vous voulez parler des subventions, de la vente des biens, on peut vendre tout, c'est une stratégie, je pose la question.

M. GARNIER

Vous me demandez comment nous finançons, je vous donne en partie, une explication des investissements que nous pouvons faire sur la Ville aussi.

M. TOULY

Vous pouvez rajouter les 8 millions d'Amazon, etc.

M. GARNIER

Et 4 ou 5 millions pour construire un gymnase et rénover une partie, il faut me trouver l'architecte, peut-être que nous n'avons pas les bonnes adresses. C'est vrai que vous êtes devenu un expert en finances, M. TOULY, bravo ! Ce n'est pas mon rôle d'abord, je ne suis pas un spécialiste de la finance, mais je le dis au moins. Nous passons au vote, merci.

M. DE FRUYT

Nous voterons contre au titre du manque de confiance sur les chiffres avancés, non pas un procès d'intention a priori, mais aux éléments de la délibération précédente où nous voyons que nous varions de 40 % sur 1 an, le fait que nous avions certes ces chiffres globaux, mais on ne nous a jamais présenté ni en Conseil, ce que je peux comprendre, mais ni en commission ce qui est plus gênant, les sous-éléments de ces 15 millions.

M. GARNIER

Le Colombier, n'en a-t-on jamais parlé ?

M. DE FRUYT

Je me suis peut-être mal exprimé et je répète mon propos, je redis que ni en Conseil, ni en commission on ne nous a présenté les éléments constitutifs de ces 15 millions, les éléments de coûts et vous me répondez par rapport aux éléments de financement, ce n'est pas mon propos, mon propos est d'où sortent les 15 millions en termes de coûts ? C'est à ce titre-là que nous voterons contre. Merci.

M. GARNIER

C'est noté.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → 21 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD.)
→ 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)
→ 1 Abstention (Mme Pascale MICHON-TOULY)

3. Reprise anticipée des résultats 2023 – budget commune (M57)

Les résultats d'un exercice sont affectés auprès leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur, par une délibération du conseil municipal.

Il est proposé de répartir le résultat de fonctionnement d'un montant de 1 708 088,05 € en report de fonctionnement pour 504 088,05 € (002) et en section d'investissement pour 1 204 000,00 € (1068).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver une reprise par anticipation des résultats estimés de l'exercice 2023 ; d'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 1 204 000,00 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement ; de reporter en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 497 481,94 € correspondant au résultat de l'investissement 2023 ; de reporter en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 504 088,05 € correspondant au solde de la section de fonctionnement.

M. GARNIER

Je tiens à préciser que Mme FERRON (responsable du service des finances) est là ce soir pour présenter le budget en tant qu'expert des finances uniquement, il n'y aura pas de débat politique, Mme FERRON va juste présenter le budget en tant qu'experte des finances.

MME FERRON

Bonsoir, on va donc commencer par la reprise anticipée des résultats 2023 du budget de la commune.

En section de fonctionnement, le résultat prévisionnel présente un résultat positif de 877 085,69 euros auquel nous cumulons le résultat antérieur de 831 002,36 euros, ce qui représente en section de fonctionnement pour l'exercice 2023, 1,708 million.

En investissement, le delta entre les dépenses et les recettes 2023, nous arrivons à un solde négatif de 1 448 717,85 euros auquel nous rajoutons un résultat positif des années précédentes de 951 235 euros ce qui fait un résultat cumulé global négatif de 497 481,94 euros, auquel il faut rajouter les restes à réaliser au 31 décembre entre les dépenses et les recettes, un delta de – 568 370,74 euros. Le cumul des deux déficits d'investissement, doit être comblé par le résultat positif du fonctionnement, nous vous proposons donc sur cette reprise de résultat : de conserver 500 000 euros en fonctionnement sur 1,7 million de résultats, et d'affecter 1,2 million en investissement. Nous sommes obligés de reporter les 497 481,94 euros d'exécution 2023 en dépenses d'investissement, en report.

M. DE FRUYT

Je reconnais que comme nous l'avons demandé en commission, nous aurions apprécié d'avoir les éléments constitutifs de cet écart qui est très important entre le budget et la réalisation. Or, ce que je comprends de vos propos, c'est qu'au moment où nous parlons, les comptes de 2023 ont été définitivement arrêtés, est-ce bien cela ?

MME FERRON

Oui, ils ont été arrêtés sauf qu'à la base, le conseil municipal était prévu le 28 mars. Avec la M57, nous sommes obligés d'envoyer les délibérations plus en amont qu'en M14, nous avions à peine une semaine entre la réception du compte de gestion pour présenter le compte administratif, cela faisait donc trop juste pour faire la préparation pour l'envoi, c'est pour cela que nous n'avons pas pu présenter le CA et le CG en même temps que le BP.

M. DE FRUYT

Je conçois tout ce qu'on veut, mais le résultat, c'est que nous demandons à la représentation municipale de prendre une position sans avoir les chiffres.

MME FERRON

Les votes définitifs, vous les aurez lors du vote du compte administratif et du compte de gestion que nous ferons en mai – juin. Vous aurez là tous les éléments et nous ferons la reprise définitive des résultats à ce moment-là.

M. DE FRUYT

Techniquement sans doute, mais pratiquement, nous sommes aujourd'hui en situation demandée de voter sur des sommes importantes sans savoir d'où elles viennent quant aux éléments constitutifs, je ne doute pas qu'elles viennent de la comptabilité, mais quels sont les sous-éléments qui les constituent ? Les gens qui sont dans cette salle aujourd'hui n'en savent rien, à part vous sans doute évidemment. Sommes-nous d'accord sur cette analyse ?

MME FERRON

Oui, après ce n'est pas des résultats vraiment exceptionnels puisque par exemple, l'année dernière, la section de fonctionnement quand nous avons présenté le CA, nous étions à 1,4 million et là, nous sommes à 1,7 million.

M. DE FRUYT

En termes de pourcentage, nous parlons de plus de plus de 10 % ce qui est quand même énorme par rapport à des éléments qui correspondent à des services qui sont « promis » à la population. Sur quels éléments les écarts ont-ils été faits ?

MME FERRON

Il y a une partie qui est en recettes, nous prévoyons toujours des recettes un peu sous-estimées, c'est le principe de la sécurité et en dépenses, nous prévoyons des dépenses, là nous avons économisé un peu plus en dépenses et nous avons eu un peu plus de recettes que prévu, le delta vous sera expliqué lors du compte administratif.

M. DE FRUYT

Je continue de regretter profondément que cela ne puisse pas être fait avant que nous votions le budget pour les motifs que j'ai déjà exposés et dans ces conditions-là, nous ne pourrons évidemment pas voter pour parce que cela revient aujourd'hui à voter pour un lapin dans un sac ce qui n'est pas possible.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → **21 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD)
→ **4 Contre** (M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)
→ **3 Abstentions** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, Mme Chantal CORENWINDER)

4. **Reprise anticipée des résultats 2023 – budget parc locatif (M57)**

Comme indiqué lors de la précédente délibération, il est proposé une reprise anticipée des résultats 2023 du Budget Parc Locatif. Il est soumis de répartir le résultat de fonctionnement d'un montant de 100 383,77 € en report en fonctionnement pour 20 383,77 € (002) et en section d'investissement pour 80 000,00 € (1068).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver une reprise par anticipation des résultats estimés de l'exercice 2023 ; d'affecter à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 80 000,00 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement ; de reporter en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 120 335,36 € correspondant au résultat de l'investissement 2023 ; de reporter en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 20 383,77 € correspondant au solde de la section de fonctionnement.

MME FERRON

Sur le même principe, nous allons présenter la délibération sur le résultat anticipé de l'exercice 2023 du budget parc locatif. Le résultat 2023 de l'exercice est prévisionnel à un solde entre les dépenses et les recettes de 78 685,01 euros auquel s'ajoutent les 21 698,76 euros de résultat antérieur, ce qui fait pour l'exercice 2023 un résultat positif de 100 383,77 euros. En section d'investissement, nous avons un résultat d'exercice de 76 426,80 euros auxquels s'ajoute le résultat antérieur positif de 43 908,56 euros, nous retrouvons donc un solde d'exécution positif de 120 335,36 euros en investissement. Ces 120 335,36 euros en investissement, sont reportés sur le budget 2024 en recettes d'investissement et les 100 383,77 euros de résultat de fonctionnement, nous vous proposons de maintenir 20 383,77 euros en recettes de fonctionnement et le delta, 80 000 euros, les affecter à la section d'investissement.

M. DE FRUYT

Même type de remarque que précédemment. Dans les chiffres que vous citez, vous faites état d'un écart d'environ 100 000 euros, si je me remémore les éléments constitutifs de ce budget spécifique, il y avait l'achat d'un logement au Bois Charlet pour un chef de service et associé à 150 000 euros de dépenses

de remise à niveau. Je suis encore passé récemment devant ce bien, aucun euro n'a été engagé dans cette opération-là. Pour ce qui est des dépenses prévues, nous avons donc 150 000 euros qui n'ont pas été faits et un écart positif de 100 000 euros. Je ne mets pas en cause spécifiquement le choix de faire ou ne pas faire, mais c'est pour illustrer le fait qu'on n'a absolument pas les éléments pour juger de ce qui a été fait, pas fait et les éléments constitutifs de cet écart sauf à piocher un exemple comme je viens de vous citer. Là encore, nous ne pourrons donc que voter contre.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → **21 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD)
→ **4 Contre** (M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)
→ **3 Abstentions** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, Mme Chantal CORENWINDER)

M. DEMEULENAERE

J'ai une question, là nous avons une agente experte en finances qui parle, je souhaite déjà tous mes vœux de santé au Maire, c'est le plus important, qu'il soit vivant. Mais imaginez qu'il était mort, vous auriez pris la place et vous vous seriez présenté en tant que Maire, M. GARNIER ?

M. GARNIER

Attendez, il ne faut pas me sortir des trucs comme cela ce soir, je n'ai aucune intention de prendre la place de M. le Maire, je vous préviens. Ne partez pas dans des débats complètement tordus.

M. DEMEULENAERE

Ce n'est pas cela, mais on pose des questions politiques à une agente, elle n'a pas du tout à faire de politique, il faut que quelqu'un de votre équipe reprenne.

M. GARNIER

Nous ne parlons pas de politique, nous parlons d'expertise comptable.

M. DEMEULENAERE

Je suis d'accord, mais nous votons un budget, il faut que quelqu'un de votre équipe reprenne l'affaire, imaginez que M. le Maire soit mort, ce que je ne souhaite pas, à personne, ce n'est pas hors sujet.

M. GARNIER

Il n'est pas mort. Qu'est-ce que sont ces débats ?

MME MICHON-TOULY

Si je peux me permettre, ce que veut dire Gonzague, c'est qu'il y a des chiffres qui sont donnés par un expert, mais pour voter pour cette délibération, il faut que ces chiffres soient interprétés, il faut qu'ils nous soient expliqués, je pense que c'est ce que veut dire Gonzague, mais je pense que si on a des chiffres bruts comme cela, c'est compliqué.

MME FERNANDES

Mme MICHON-TOULY, jusqu'à présent, c'est M. le Maire qui s'occupe des finances. Nous avons chacun des délégations et chacun s'occupe de ses délégations.

MME MICHON-TOULY

Je n'accuse personne.

MME FERNANDES

Si M. GARNIER, M. TELMAN ou Mme COCO devaient s'occuper des finances à ce moment-là...

MME MICHON-TOULY

Ce n'est pas cela, s'il y a une carence sur l'explication, je n'accuse pas, mais si nous n'avons pas d'explication, si nous avons seulement des chiffres bruts, il faut quand même reconnaître, c'est légitime de se poser la question de comment nous nous engageons, comment nous pouvons voter en étant totalement éclairés sur la question. C'est cela.

MME FERNANDES

M. TOULY, comme vous êtes toujours dans la majorité, on vous aurait mis aux finances puisque vous êtes un expert !

M. GARNIER

Je pressentais que cette soirée allait être formidable et nous sommes en plein dedans. Mme MICHON-TOULY, je le comprends bien et je suis d'accord avec vous. Mme FERRON, vous lui posez les questions, elle est capable de répondre quand même. Si elle a le poste qu'elle a, ce n'est pas par surprise.

MME MICHON-TOULY

Elle ne peut pas justifier.

MME FERRON

C'est un résultat prévisionnel, les résultats que vous voterez où vous aurez tous les éléments, c'est au moment du compte administratif où là vous aurez tous les éléments. Si là c'est vraiment du prévisionnel, si vous n'avez pas les explications, j'entends, c'est vraiment du prévisionnel et vous aurez tous les résultats lors du compte administratif où là vous aurez toutes les explications et vous revoterez les résultats définitifs donc vous revoterez cette délibération-là avec ces chiffres-là où vous aurez tout le détail.

M. DE FRUYT

Oui, techniquement certes, mais démocratiquement et par rapport aux citoyens qui payent l'impôt, de manière globale tous, c'est quand même inquiétant que début avril, les citoyens à travers cette instance n'aient pas les chiffres. Nous sommes un certain nombre à avoir fait sa vie dans le privé, il n'y a pas une boîte privée qui pourrait fonctionner avec un tel écart entre sa comptabilité et les prises de décisions et c'est quand même donc oui, inquiétant pour le mode de fonctionnement, de voir de tel écart, c'est ce que je tiens à souligner et je n'y reviens pas pour faire du brouhaha ce soir, mais sincèrement, comment veut-on que les citoyens aient confiance dans les finances publiques quand on est dans de telles situations ? C'est difficile.

M. GARNIER

Est-ce que jusqu'à présent il y a eu des problèmes de budget à la Ville de Wissous depuis que nous sommes aux affaires ? Est ce qu'il y a eu des problèmes de budget ? Répondez.

M. DE FRUYT

On n'accuse personne d'avoir pris dans la caisse. Mais par contre, il y a des écarts importants, extrêmement importants entre les prévisions et les réalisations. Vous étiez dans la peinture, si vous aviez un écart aussi important dans votre business, vous vous seriez posé la question de savoir pourquoi de

manière à l'année d'après, ne pas commettre le même type d'erreur ou d'écart. Or ce que je constate, c'est que là ce n'est pas fait et qu'année après année, on prévoit des montants de budget d'investissement extrêmement importants qui ne sont pas réalisés et/ou qui sont réalisés beaucoup plus tard. Et enfin, sincèrement, on devrait se poser la question enfin, ou vous devriez, mais je le dis sans agressivité, vous poser la question de savoir pourquoi il y a un tel écart de manière à s'attaquer aux causes et le réduire l'année d'après.

M. GARNIER

Oui, comme l'a dit Mme FERRON, de toute façon les comptes seront mis à jour lors du compte administratif, c'est bien ça ?

MME FERRON

Le compte administratif présente les résultats, les dépenses réelles exécutées sur l'année.

M. GARNIER

Alors, qu'est-ce qui vous gêne le plus en fait, M. DE FRUYT ? C'est qu'il y ait un écart comme vous venez de l'expliquer ou est-ce que ce qui vous gêne le plus, c'est parce qu'autour de la table ici, il n'y en a pas un qui est spécialiste des finances ?

M. DE FRUYT

Je suis vraiment sur le premier élément que vous avez cité. Ces écarts sont très importants et on n'a pas une démarche pluriannuelle, mais depuis des années, sur l'investissement, c'est systématique, on prévoit des montants énormes, on en réalise entre un tiers et la moitié en moyenne, cela mérite quand même de se poser la question de savoir pourquoi.

M. GARNIER

Sur ces questions-là, on peut débattre, ça il n'y a pas de souci. Mais qu'on ne nous accuse pas ici d'être des incapables. C'est plus cela qui me gêne que d'avoir un vrai débat sur les finances. OK, ça je peux l'entendre, mais ne pas dire qu'ici autour de la table, il n'y a que des incapables.

M. DE FRUYT

Je n'ai pas pris position sur les niveaux de performance individuelle et je réitère mon propos sur l'importance des écarts et l'importance qu'il y a à les réduire.

M. TELMAN

C'est juste sur le compte administratif. En fait, on a jusqu'au 30 juin pour le passer, pour le faire. Donc en fait on est largement dans les temps. Et après sur ce qu'on a passé, la reprise anticipée, il n'y a pas mal de choses au niveau des restes à réaliser. Vous parliez de ça et je reviens là-dessus, on va les voir dans le budget, les restes à réaliser : les restes à réaliser en recettes d'investissement, les restes à réaliser en dépenses d'investissement, on le voit dans le budget juste après. Donc vous retrouverez les 700 000 € de recettes de restes réalisées. Ce sont des subventions en fait, les 700 000 € de recettes d'investissement, elles sont détaillées, c'est les classes, c'est le plan vélo, on va le voir juste après, je précise.

Mme SUEUR

Vous savez ce que c'est un budget primitif ou pas ? Non, mais parce qu'en fait, je vous écoute depuis tout à l'heure et vous n'arrêtez pas de critiquer ce qu'on dit ou bien vous intervenez en disant des choses qui ne l'ont pas été. Maintenant, un budget primitif, ça définit un budget avant l'exercice et cet exercice qui restitue... Non, mais c'est important ce que je dis. Vous dites toujours que la plupart des gens ne

disent rien parce que vous occupez la parole tout le temps lors de la séance. Maintenant, je vous réponds. Voilà, mais ce n'est pas le but. Maintenant, est-ce qu'on peut passer à la suite ou pas ?

MME FERRON

Je pense qu'il vaudra mieux les poser à la fin de la présentation dans le global parce que du coup, vous aurez peut-être des réponses dans la présentation.

MME COCO

On a juste noté le départ de Mme LONCHAMP à 21h32 et elle a donné procuration à Mme SUEUR. Je vous remercie.

5. Budget primitif 2024 – Commune (M57)

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 de la Commune de Wissous, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	**15 282 260 euros**
Recettes	**15 282 260 euros**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	**9 072 083 euros**
Recettes	**9 072 083 euros**

MME FERRON

Nous allons passer aux présentations du budget primitif 2024. Les particularités de cette année, comme vu précédemment, sont : la reprise anticipée des résultats qu'il n'y avait pas l'année dernière car ils ont été votés en même temps que le compte administratif et le compte de gestion. L'autre grand changement de cette année, est celui de la norme comptable, on passe de la M14 à la M57.

Les principales évolutions de cette nouvelle norme, vous avez pu le voir lorsqu'on a voté les délibérations en décembre 2023, avec notamment le règlement budgétaire et financier et la modification des amortissements. En M57, ils sont réalisés au prorata temporis, alors qu'avant c'était en linéaire, en année pleine. Enfin, l'autre particularité, sera la fongibilité des crédits. C'est le fait de pouvoir, dans une même section de fonctionnement, virer des crédits d'un chapitre à un autre par décision du Maire sans attendre le Conseil Municipal. Cela permet plus de souplesse dans la réalisation. Nous avons fixé la limite à 7,5 % par section ; par exemple en fonctionnement, cela représente un plafond de 1 million de dépenses qu'on pourra virer d'un chapitre à un autre, hors dépenses de charges de personnel, parce que sur ce chapitre-là, on ne peut pas faire des mouvements de crédits.

La prévision globale, on présente un budget à 24 millions d'euros. Pour rappel, on était à 23 millions en 2023. Cela se répartit en 15,2 millions d'euros en fonctionnement et 9 millions en investissement. Petit

rappel, c'est la première année qu'on a un niveau d'investissement à ce montant-là, on était plus à 7 millions sur les derniers exercices, voire 4 millions. Nous allons détailler par la suite tous les postes.

On commence par la section de fonctionnement qui représente les dépenses réelles courantes. Les recettes de fonctionnement augmentent de 1,54 % par rapport à 2023, on peut voir que le plus gros pôle des recettes d'investissement sont les impôts et taxes. Petite particularité de la M57, on voit que les autres produits de gestion courante augmentent et que les produits exceptionnels diminuent parce qu'on a des changements de comptes ; avant c'était en produits exceptionnels et cela bascule en M57 en autres produits de gestion courante. On a un petit virement entre ces deux chapitres-là du fait du changement de norme. On retrouve en excédent de fonctionnement comme on a vu tout à l'heure, les 504 088,05 euros qui est la partie du résultat 2023 qu'on garde en fonctionnement.

En détail, les recettes réelles de fonctionnement pour des impôts et taxes pour 11,7 millions, se répartissent principalement sur les contributions directes, soit les recettes de taxe foncière. Ensuite, on a tout ce qui est « attributions de compensation » qui sont du même montant chaque année, c'est le versement de la CPS suite au transfert des charges. Ensuite, on a la dotation de solidarité communautaire, on prévoit 300 000 euros, ce qui est le reversement de la dynamique des recettes économiques par la CPS. Ensuite on a tout ce qui est taxes et droits de mutation. C'est ce qui est lié aux ventes immobilières ; c'est une recette qui est très fluctuante puisque c'est assez difficile de la prévoir et d'avoir une prévision au plus juste, parce que cela dépend des ventes. Enfin, le dernier pôle, représente les taxes sur l'électricité et la publicité extérieure. Pour rappel, la partie des impôts et taxes, nous le verrons par la suite, représente quand même 77 % des recettes totales.

Ensuite, on va voir les dotations et participations qui pèsent 11 % sur les recettes totales. Elles sont principalement composées des allocations compensatrices. Pour rappel, les allocations compensatrices, sont la compensation de l'État suite aux décisions de fiscalité prises en exonérant 50 % de la taxe foncière des locaux industriels. Nous prévoyons une augmentation par rapport à l'année dernière du fait de la Commission Communale des Impôts Directs qui a eu lieu l'année dernière qui a revu toutes les revalorisations de localisation des locaux professionnels. Nous attendrons les notifications pour ajuster les montants.

On va avoir tout ce qui est subventions CAF pour le fonctionnement du multi-accueil et des ACM. Nouveauté aussi que nous avons eue l'année dernière : le bouclier tarifaire, c'est la compensation de l'État par rapport à la hausse de l'électricité qui est maintenue cette année. Ensuite, on va avoir tout ce qui est produit des services, liés aux tarifs que l'on va voter. Les redevances périscolaires pour environ 473 000 euros. C'est principalement les redevances pour la restauration scolaire et l'accueil du matin et du soir. Après, nous avons la redevance à caractère de loisirs, ce sont les recettes des ACM pendant les vacances et les mercredis ; les recettes liées aux animations Wissous plage, Wissous glace... Ensuite, les redevances à caractère sportif, sont principalement les cartes d'accès au tennis. La redevance culturelle pour les prix des places aux spectacles et toutes les autres recettes. Donc, là, on a une augmentation de ce poste, on retrouve le remboursement des frais de fonctionnement de la déchetterie que vous avez voté lors d'un précédent Conseil, ce qui représente 80 000 euros sur les 131 000 et en autres recettes, on va avoir la redevance d'occupation du domaine public.

Ensuite, sur les autres recettes, on va retrouver pour les 222 000 euros, le revenu des immeubles pour 167 000, c'est principalement le loyer de la Poste et également le remboursement pour les transports scolaires d'Ile-de-France Mobilité dont c'est la compétence. Nous payons les dépenses de transport et ils nous remboursent. Ensuite on va avoir les recettes exceptionnelles, là on maintient en M57, en recettes exceptionnelles, uniquement les mandats annulés sur l'exercice précédent. Donc c'est principalement tout ce qui va être dégrèvement de taxe foncière qu'on demande, qu'on a payé l'année dernière et pour laquelle on demande des dégrèvements. Après on a tout ce qui est « atténuations de charges », qui sont tout ce qui est remboursement de notre assurance suite aux accidents de travail et décharge syndicale.

L'enveloppe est identique à 2023. Là, nous pouvons voir une répartition du poids des différents chapitres dans les recettes. On voit bien que ce sont les impôts et taxes qui représente la plus grosse des recettes.

Ensuite, on va passer aux dépenses de frais de fonctionnement qui sont également en hausse de 1,73 % par rapport à 2023, représentant 246 000 euros. Cette évolution est principalement liée principalement aux charges de personnel. Nous allons voir après le détail par poste. Petite particularité sur les charges à caractère général que nous voyons diminuer. En 2023, pour rappel, quand nous avions voté le budget, on s'était mis une marge de 350 000 euros parce que nous n'avions pas vraiment d'estimation du poids des fluides qu'on allait avoir avec les augmentations. Nous nous étions donc gardé une marge tandis que cette année on ne prévoit que 50 000 euros de marge. Il y a donc 300 000 de moins de marge qui n'a pas été consommée parce que les fluides ont augmenté, mais pas de manière si importante que nous avions prévu au cas où.

Ensuite, par pôle, on va avoir les charges à caractère général pour 5,3 millions qui se répartissent ; Nous pouvons voir que le plus gros pôle, sont les fluides et l'éclairage public pour 1,3 million ce qui représente 23 % de ce poste. Ensuite, on va avoir tout ce qui est entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie pour 996 000 euros. Ensuite, on va avoir tout ce qui concerne la Petite Enfance, ce sont principalement les réservations de berceaux auprès des crèches extérieures et le fonctionnement de la crèche des P'tits Loups.

Ensuite, on va avoir tout ce qui concerne les affaires scolaires, les ACM, la restauration, la jeunesse et le sport. Ensuite, tout ce qui est affaires générales, là cela va être vraiment tout ce qui est fonctionnement général qui ne peut pas être affecté à un service, internet, téléphonie, informatique par exemple. Puis, les personnes âgées pour 100 000 euros, les associations, culture, sociale et animation pour 690 000 euros et la sécurité pour 133 000 euros.

Concernant les charges de personnel qui augmentent de 5 %, elles sont dues, comme, vous avez dû le voir dans le DOB, à l'augmentation de 5 points d'indice majoré qui s'applique à tous les agents, qui est intervenue au 1er janvier 2024, une autre augmentation du point d'indice a eu lieu en juillet 2023, donc en 2024, elle s'appliquera sur 12 mois. Ensuite, on a la prise en compte de l'évolution professionnelle des agents. Pour rappel, on a eu 16 avancements de grade en 2023. Enfin l'augmentation de la prise en charge de la mutuelle par la commune où on était à 35 % de participation en 2023 et en 2024, 40 % de participation. Voilà les principales causes d'évolution.

Nous allons avoir ensuite tout ce qui est les atténuations de produits. C'est tout ce qui est FPIC et FSRIF, la péréquation, c'est donc la partie de nos recettes qu'on prélève en tant que commune riche pour reverser aux communes moins favorisées. Nous avons tout ce qui est autres charges de gestion courante que nous estimons à 665 000 euros qui comprennent principalement les subventions aux associations que vous avez voté au dernier Conseil pour 276 000 euros. L'enveloppe est identique à 2023. Vous pourrez voir que dans la délibération, il y a un montant un peu moindre. On a prévu une petite marge si jamais il y a d'autres associations qui font des demandes. Nous avons après la subvention au CCAS qui augmente cette année et les subventions aux coopératives scolaires. Sur ce poste, on a également tout ce qui est entretien des hydrants, tous les syndicats auxquels on adhère, comme le SIGEIF, SIPPEREC... Nous allons avoir tout ce qui est licence des logiciels métiers, licence Office, Pack Office, les logiciels comptables, de ressources Humaines, etc. Et on a les bascules, comme je vous disais précédemment, qui avant en M14 étaient en exceptionnelle et qui passent sur ce poste-là pour 16 000 euros.

Nous avons tout ce qui est charges d'intérêts de la dette. C'est le remboursement des intérêts de la dette pour 300 000 euros, des emprunts qu'on a déjà contractés plus les intérêts du potentiel emprunt qu'on prévoit sur ce budget en emprunt prévisionnel. Le taux moyen s'élève à 2,91 % au 31 décembre avec un encours de la dette à 9 716 493 euros. Pour rappel, il était à 10 000 709 en 2023. Nous remboursons donc en capital à peu près 1 million par an.

Pour votre question concernant les différents taux des emprunts structurels, vous allez les retrouver dans la maquette du budget, en page 115 où vous avez tous les emprunts qu'on a contractés avec les différents taux. Nous avons une présentation « du poids » de chaque chapitre dans les dépenses totales, nous pouvons voir que les charges de personnel représentent 52 % et les charges à caractère général : 37 % soit les deux plus gros postes. Concernant l'évolution de l'encours de la dette, il diminue en 2023. Puis, on a la répartition par type de risque. On peut voir qu'on a principalement du taux fixe pour 75 % au 31 décembre. Ensuite, le profil d'extinction des emprunts actuels à horizon 2041.

Nous allons passer à la présentation de la section d'investissement pour 2024. On va présenter d'abord les restes à réaliser 2023. Je rappelle que ce sont les dépenses qui ont été engagées sur l'année 2023, mais qui n'ont pas été dépensées en totalité, donc les factures qui ne sont pas encore arrivées en totalité. Au niveau des subventions qu'on a perçues, dont a eu l'attribution en 2023 ou avant, cela représente 761 000 euros. Ce montant comprend le contrat d'aménagement régional pour l'aménagement du réfectoire La Fontaine, le plan vélo régional et le dispositif 5 000 terrains pour l'aménagement du parc sportif Arthur Clark. Toutes ces subventions ont été actées par décision, présentées lors de précédent Conseils.

Pour les nouvelles subventions prévisionnelles 2024, dans les 3 000 599 euros, sont compris les 761 000 euros vu précédemment. Ce delta de 2,8 millions est principalement lié aux subventions de la crèche. Nous avons eu les attributions de subventions pour la crèche en 2023, mais sachant que les dépenses sont gérées en APCP, les recettes suivent la même procédure, on les rebascule sur l'année d'après. Sur les 2,8 millions, 1,7 million pour la crèche ; 463 000 euros pour la nouvelle phase de la restauration de l'école La Fontaine ; 334 000 euros pour les nouveaux travaux que nous allons faire, vélo et voirie.

Au niveau des recettes réelles d'investissement, on a tout ce qui est les dotations pour 730 000 euros, le FCTVA, c'est un montant sur les dépenses d'investissement N-2 qui représente 16,404 % des dépenses, (pas toutes les dépenses, acquisition de terrain exclu car pas de TVA sur la dépense). Nous allons avoir également tout ce qui est taxe d'aménagement pour 130 000 euros, c'est pareil, ce sont des estimations puisque c'est lié à tous les dépôts de permis de construire et de déclarations préalables que nous avons.

Sur les autres recettes d'investissement pour 6,3 millions, nous retrouvons les 3,6 millions de subventions, 2,8 millions de subventions nouvelles et 761 000 euros de restes à réaliser. On va avoir les emprunts ; un emprunt prévisionnel de 2,5 millions et les produits de cessions pour 220 000 euros pour la vente du terrain à côté du collège pour créer une unité centrale de production au Département.

Il y a une présentation du poids des recettes et comment sont financés les investissements. On voit que 40 % proviennent des subventions, 13 % des résultats des exercices précédents que nous n'avons pas consommés, et le nouvel emprunt prévisionnel. Petit focus sur les dépenses pour 2024 qui s'élèvent à 9,1 millions avec 7,4 millions de dépenses d'équipement ; sur ces 7,4 millions, nous avons 1,9 million en APCP, 1,5 million pour la crèche et 400 000 euros pour le Cucheron. Nous retrouvons les 1,3 million de dépenses en restes à réaliser.

Nous avons 1,100 million du remboursement du capital de la dette et les 497 000 euros de solde d'exécution 2023 qu'on a vu dans les premières délibérations, ce qui représente pour 2024, des dépenses d'équipement de 1 020 € par habitant, alors que la moyenne de la strate était de 353 euros en 2022, ce sont les derniers chiffres connus.

Le détail des restes à réaliser en dépense engagées sur 2023, mais non payées en totalité : sur le pôle cadre de vie, on aura les travaux de voirie, les signalétiques et les changements en LED, les enfouissements des réseaux aériens, les soldes que nous n'avons pas encore payés pour la rue des Champs, des Avernaises, la Fraternelle, rue de Wissous et rue de la Division Leclerc, ainsi que les soldes pour la vidéoprotection et le plan vélo. Sur le pôle structure et bâtiment, nous allons avoir le solde pour des rénovations dans les bâtiments pour l'Espace culturel A. De Saint-Exupéry et le CTM, les audits énergétiques que nous avons lancés en 2023 et pour lesquels nous n'avons pas encore reçu les factures.

Ces derniers permettront d'avoir un bilan de l'état de nos bâtiments et pour établir un programme pluriannuel de rénovation en fonction de ces audits et moderniser les équipements via l'acquisition de logiciels. Concernant la petite enfance, nous allons avoir le solde de la réfection des travaux d'aménagement des trois classes à La Fontaine sachant que les travaux se sont finis aux vacances de la Toussaint. Nous y retrouvons également des travaux dans les écoles et les restaurations. Concernant le sport, on a le solde pour la construction de la nouvelle structure sportive, les éclairages LED des cours de tennis, l'aménagement du parcours sportif dans le parc Arthur Clark et le renouvellement de matériel sportif pour un total de 100 000 euros.

Pour les nouveaux projets prévus sur 2024 :

Nous avons 2,131 millions pour le cadre de vie. Nous prévoyons une nouvelle campagne d'enfouissement des réseaux aériens pour la rue Guillaume Bigourdan ; des créations de voies ; une nouvelle campagne de création de voies douces et de pistes cyclables ; des travaux de voirie, de signalisation et du changement de mobilier. Nous allons avoir dans ce poste-là, également, l'acquisition d'un terrain pour le projet de bassin de renaturation ; une nouvelle campagne de remplacement des candélabres en LED puisque nous avions déjà fait une première campagne en 2023 ; un renouvellement du parc automobile dans le prolongement de 2023 puisque le parc est assez vieillissant, nous prévoyons donc un renouvellement sur plusieurs années ; le budget participatif, lié aux balades urbaines ; des réfections des allées au cimetière et des travaux sur le caveau qui est vieillissant ainsi que les travaux suite aux reprises de concessions qui ont été effectuées en 2023 ; des aménagements divers dans le parc Arthur Clark, donc notamment des allées, renouvellement des bancs et des tables ; enfin l'acquisition de matériels d'espaces verts si besoin ; une nouvelle extension du réseau de vidéoprotection.

Au niveau des bâtiments, pour 752 990 euros, nous allons, notamment, avoir avons les travaux d'isolation et d'accessibilité PMR de la mairie, et principalement des travaux énergétiques. Petite précision que je n'ai pas expliquée, les éléments surlignés en vert correspondent à des travaux d'investissement en faveur d'économies d'énergie, des dépenses dites « vertes » prévue dans le projet de loi de finances 2024 mais non définis précisément pour le moment. Au niveau des travaux de la mairie, il est prévu sur tous les niveaux de l'isolation, un changement peut-être du système de chauffage, le changement des ouvrants et également l'accessibilité PMR. On va avoir dans ce poste-là également tous les travaux sur le château de Montjean et ses annexes. Pour ces travaux, les différents phasages vous ont été présenté par Monsieur le Maire lors du dernier conseil. Ce poste comprend également tous les travaux énergétiques dans les divers bâtiments communaux ; Nous avons également les équipements de modernisation de l'administration, principalement, du câblage informatique pour le passage en VoIP, car nous nous engageons dans la dématérialisation et le travail à distance, etc ; L'acquisition de nouveaux logiciels notamment au niveau RH, pour la dématérialisation des congés et la mise en place d'un coffre-fort électronique. Ensuite nous allons avoir tout ce qui est travaux de Wissous plage, cela va être principalement cette année, le remplacement du sol autour de la piscine.

Pour la partie petite enfance pour 1 629 700 euros, nous allons principalement retrouver : la construction du nouveau multi-accueil, voté en APCP, pour 1,5 million sur 2024 ; Nous allons avoir les travaux de réhabilitation des ACM, Arthur Clark et Château Gaillard ; des travaux de rafraîchissement du restaurant Victor Baloche dans l'attente d'un projet plus global ; et le renouvellement de mobilier au multi-accueil et aux ACM. Niveau scolaire, on va avoir la rénovation énergétique du groupe scolaire La Fontaine avec la phase trois ; la rénovation de l'école Victor Baloche notamment l'année dernière nous avons fait les toilettes garçons, nous prévoyons cette année les toilettes filles et le changement des jeux entre autres. Au niveau des équipements de modernisation des écoles, c'est principalement la mise en place des installations de PPMS, les bornes Wifi en norme loi Abeille, un nouveau système d'accès aux écoles, la première phase de végétalisation des cours avec mise en place d'une pergola et des plantations d'arbres, et de nouveaux matériels sportifs.

Concernant le sport et les associations pour 415 000 euros : les dépenses prévisionnelles 2024 sur le projet du Cucheron s'élève à 400 000 euros et des rénovations et des travaux dans les nouveaux équipements dans les structures sportives.

Enfin, nous avons tout ce qui va être subventions d'équipement versées. Cela correspond, comme l'année dernière au fonds de concours que nous versons à la CPS pour les travaux d'assainissement et d'eaux pluviales. La nouveauté de cette année sur ce poste, est que nous allons verser une subvention d'investissement au budget parc locatif pour l'acquisition d'un futur local de la Poste.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → **21 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD)
→ **4 Contre** (M. Philippe DE FRUYT, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)
→ **3 Abstentions** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY, Mme Chantal CORENWINDER)

6. Budget primitif 2024 - Parc locatif (M57)

Comme indiqué lors de la précédente délibération, Le budget primitif – Parc locatif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées, prévues pour l'année 2024.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 – Parc Locatif de la Commune de Wissous, qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	**191 674 euros**
Recettes	**191 674 euros**
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	**505 616 euros**
Recettes	**505 616 euros**

MME FERRON

Nous allons ensuite passer au budget annexe parc locatif qui gère principalement les baux commerciaux et les locaux d'habitation. Il s'équilibre cette année à 697 000 euros qui se répartit pour 191 000 euros en fonctionnement et 500 000 euros en investissement.

Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers des baux commerciaux pour 100 000 euros, les loyers des logements pour 70 000 euros et le résultat 2023, les 20 000 euros que nous avons vus dans la délibération précédente.

En dépenses de fonctionnement, on va avoir principalement les charges à caractère général, principalement les charges de copropriété, les petites réparations, les taxes foncières. Ensuite nous avons tout ce qui est charges financières : les remboursements d'intérêts de la dette que nous avons contractés. Les autres charges de fonctionnement, sont la maintenance du logiciel pour gérer les baux et 780 euros pour les dotations aux amortissements.

Au niveau des recettes d'investissement, nous avons l'autofinancement qui est ce qu'on dégage entre les recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnel 2024, pour 70 000 euros. L'affectation du résultat que nous avons vu précédemment pour 200 000 euros et la subvention communale. J'avais oublié dans la première présentation transmise, la subvention communale qu'on a vue au-dessus, de la commune vers le parc locatif pour acheter le local de la Poste.

Concernant les dépenses d'investissement, l'achat du local, des travaux d'aménagement pour 113 000 euros, le remboursement du capital de la dette pour 23 000 euros et 3 000 euros en cas de remboursement des dépôts de garantie.

M. GARNIER

Ce que nous allons faire, ce que je vous propose, c'est de poser vos questions. Je vais prendre toutes vos questions et Emmanuelle se chargera d'y répondre.

MME FERRON

Pas si c'est des questions politiques.

M. GARNIER

Ah oui, ça, je l'ai précisé au départ, il n'y a pas de questions politiques, rien que des questions financières. M. TOULY, comme cela, ça sera fait.

M. TOULY

Alors d'abord, je voudrais vraiment remercier Emmanuelle FERRON, c'est vous qui avez tout fait le PowerPoint, toute la présentation. Donc vraiment félicitations ! Ce que nous ne savions pas jusqu'à maintenant, on pensait que c'était Monsieur le Maire, donc c'est vous et vraiment bravo, c'était très clair. Alors je vais commencer par les emprunts, j'avais regardé qu'en 2021, vous me dites si je me trompe, il y avait 2 millions d'euros en emprunts, 1,3 million en 2022. Ça, c'est la page 114, puis sur la page 13, et vous l'avez évoqué, il y a un emprunt en 2024 de 2,5 millions, mais aussi de 1,1 million, que j'ai retrouvés à la page 26 et 156 sur l'article 1641. Les pages 26 et 156 font état d'un emprunt de 1,1 million en plus de celui des 2,2.

M. GARNIER

S'il vous plaît, vous posez les questions, nous faisons le tour et après, Emmanuelle répondra à toutes les questions.

M. TOULY

J'ai compris. Donc je répète : 2,5 millions, page 13, d'emprunts et 1,1 million page 26 et page 156 sous la rubrique 1641. Deuxième question, page 33, rubrique 2802, l'intitulé est frais liés à la réalisation de documents pour 767 000 euros en 2023 qui passent à 818 000 euros en 2024. Ma question, c'est quoi les frais liés à la réalisation de documents ? Quels types de documents ? Question suivante, si je ne vais pas trop vite, là vous me dites page 37 dans la fiscalité locale - je crois que vous l'avez dit, mais je voudrais en être sûr, on parle de 7,1 millions d'euros de fiscalité locale contre 7,3 en 2023, page 37. Ensuite, page 39, rubrique 6251, voyages, déplacements, missions, il y avait un montant en 2023 de 6 200 euros et il diminue aujourd'hui pour 2024 à 5 000 euros, bonne nouvelle ! Et la rubrique toujours sur la page 39, les honoraires d'avocats passent de 158 600 euros en 2023 à 91 506 euros en 2024, ce qui me paraît étonnant. Page 40, les indemnités de fonction des élus - rubrique 65 311 - la question, c'est sur la cohérence des chiffres, nous avons reçu un tableau de l'ensemble pour la première fois et c'est très bien, du montant total distribué à tous les élus qui ont une délégation de 98 600 euros auxquels il faudrait rajouter quelques dizaines d'euros pour Mme JARDIM qui a été oubliée parce qu'elle a été nommée le 7 ou 8 décembre 2023, donc elle a forcément touché quelque chose, elle ne figure pas dans le tableau. Plus sérieusement, la question précise, c'est vous annoncez 110 700 euros d'indemnités d'élus

en 2023 et en 2024, ça passe à 123 260 euros, je voudrais savoir comment c'est possible d'avoir une augmentation des élus de plus de 10 %. Non, c'est l'ensemble des élus, ce n'est pas une personne en particulier, je ne me permettrais pas.

Page 43, rubrique 73 311, c'est peut-être aussi fastidieux que ce qu'on nous a montrés, mais c'est quand même des questions, j'ai travaillé un peu dessus. Donc la rubrique 73 311 impôts locaux, on passe de 6,2 à 6,4 et là je fais un parallèle avec la fiscalité locale - page 37 - où c'est 7,1 contre 7,3.

Donc c'est probablement moi qui n'ai pas bien compris, c'est plutôt une demande d'explication. Page 44, rubrique 74 833, état de compensation de l'exonération de la taxe foncière.

Est-ce que je vais trop vite ? Non, mais vous m'arrêtez. Je n'ai pas pu les envoyer par écrit parce que j'ai été pas mal pris, j'ai fait le maximum, je ne peux pas faire mieux. Donc la taxe foncière, la compensation de l'exonération de taxe foncière passe de 846 000 euros en 2023 à 1 374 000 euros en 2024.

MME FERRON

Oui alors ça, c'était ce que j'ai dit, c'est la CCID qui a fait une revalorisation de la localisation des locaux qui va être plus favorable pour nous cette année.

M. TOULY

Donc la rémunération de la rubrique Sécurité Police Justice - page 87, rubrique 641, la rémunération de ce personnel correspond à 377 710 euros. Comme je pense qu'il n'y a plus beaucoup de policiers, je m'interroge. Page 146 -147 : pas de DGS et pas de DGS à venir, filière administrative. Là je parle du personnel. En catégorie A, nous avons une femme, un titulaire et quatre titulaires dont la directrice de cabinet à l'indice 732, vous multipliez la valeur du point, comme ça vous avez son traitement mensuel. Filière technique, là c'est la question que je me pose vraiment et je pense que je ne vais pas être le seul, nous avons 42,5 ETP titulaires plus 8 ETP non titulaires, ce qui fait un effectif de 50,5 ETP, ce qui correspond probablement à 70 ou 80 personnes qui travaillent au service technique, j'y vais de temps en temps, c'est vrai que j'ai du mal à les voir et, ce n'est pas une critique, simplement physiquement, je n'en vois pas beaucoup parce qu'il y a des difficultés de recrutement et Monsieur le Maire l'avait dit et j'en suis tout à fait conscient.

Ensuite, dans cette filière technique, il y a en catégorie A un ingénieur qui vient d'être embauché, qui est non titulaire. Donc, cela va rejoindre la rémunération du personnel sécurité, police. Nous avons donc en policiers municipaux 2 plus 1, cela fait 3, ce qui fait un total des effectifs de la mairie à 106,7 ETP plus 70,4 ETP non titulaires, soit un total de 177,1 ETP. Ce qui veut dire que probablement, on est au-delà largement de 200 personnes qui sont employées par la mairie, ce qui m'étonne un tout petit peu, mais ce sont les chiffres que j'ai retrouvés. Donc c'est une question qui peut être politique, technique, je n'ai pas d'idée là-dessus.

Ensuite, une petite question, je te l'avais promis, je te la pose, Françoise, sur la page 151, People And Baby, c'est vraiment ta spécialité, on l'avait remarqué la dernière fois, donc j'avais posé la question et tu n'avais pas vraiment répondu ni le Maire, au niveau du budget prévisionnel pour 2024 qui était au centime près dans les deux People and Baby, le même. Alors là je vois, il y a un People and Baby à 267 000 euros et un deuxième à 198 000 euros. Donc visiblement, les prévisions qui ont été faites il y a peu de temps étaient totalement erronées. Voilà mes questions, et je terminerai parce que j'en ai d'autres, mais c'est pour autre chose. Je viens de vérifier, excusez-moi, je l'ai fait sur mon téléphone portable. A Igny et à Savigny où nous avons deux personnes qui sont élues, ils peuvent le confirmer ou l'infirmer, la retransmission des Conseils Municipaux est prévue. N'est-ce pas la première adjointe ? N'est-ce pas la quatrième adjointe ?

M. GARNIER

Monsieur, est-ce que vous étiez aux commissions lundi soir ou pas ? Oui, donc on vous avait proposé, on avait dit sur le budget d'envoyer vos questions par écrit, on ne les a reçues. Donc ce que je vous propose, c'est de les envoyer par écrit et on vous répondra avec grand plaisir.

M. TOULY

Simplement, vous comprendrez bien que n'ayant pas forcément toutes les réponses, je comprends que je ne pourrai pas évidemment voter favorablement sur quelque chose dont je ne sais pas les réponses.

M. GARNIER

D'accord, on est bien d'accord.

MME FERRON

Juste, vous avez bien pris en note votre question sur les différents emprunts avec les taux sur la page de la maquette, aviez-vous bien la réponse à votre question ?

M. TOULY

Je n'ai pas la réponse sur le 1,1. Voilà, je vous ai dit en première question : en 2024, en lisant les 168 pages, j'ai noté qu'il y avait page 13, et je l'ai vu sur le tableau, un emprunt de 2,5 millions d'euros, mais qui est doublé d'un deuxième emprunt de 1,1 million d'euros page 26 et qui réapparaît à la page 156 sur la rubrique 1641. Ce n'est pas une question piège, c'est simplement est-ce que j'ai bien compris ? C'est bien un deuxième emprunt ou pas ?

MME FERRON

Sur 2024, il n'y a qu'un emprunt.

M. TOULY

À quoi correspond le 1,1 million d'euros ?

MME FERRON

Les 1,1 million, ce sont des dépenses, c'est le remboursement du capital de la dette qu'on a vu tout à l'heure.

M. GARNIER

Y a-t-il d'autres questions ? Madame CORENWINDER ?

MME CORENWINDER

Alors, tout d'abord, merci, Emmanuelle, pour cette présentation qui était vivante et pleine d'informations. Gros boulot ! Je n'ai pas beaucoup de questions, je n'ai pas disséqué le document comme a pu faire Jean-Luc, mais j'ai des questions, disons financières et des questions plus politiques. Donc chacun fera le tri en termes de questions financières. C'est assez basique, et pour une ville comme la nôtre, l'emprunt max pour ne pas mettre en péril la commune, c'est combien ?

MME FERRON

Je ne l'ai pas étudié forcément. Je pourrais vous l'apporter en réponse plutôt écrite, sachant que les emprunts prévus au budget ces 2 dernières années, n'ont pas été contractés.

MME CORENWINDER

Et la deuxième question, j'ai noté au passage qu'il y avait une subvention de 1,7 million pour la crèche qui a été obtenue qui était initialement prévue à 2,6 millions, comme aujourd'hui, elle est plutôt à 3,7 millions, est-ce qu'on peut faire une nouvelle demande de subvention ou c'est une fois pour toutes ?

MME FERRON

Je pense que les nouvelles subventions seront sur d'autres projets, car celui de la crèche est déjà bien financé. Les prochaines enveloppes seront sur de nouveaux projets, enfin je pense.

MME CORENWINDER

Alors les autres questions, c'est plutôt pour Gilles ou quelqu'un de l'équipe municipale, j'ai entendu parler d'achat de local de la Poste, de budget participatif, de quoi s'agit-il ? Et de travaux au château de Montjean également. Sur les différents investissements de mobilier urbain, on voit souvent passer ça sur les différents réseaux sociaux, est-ce que des bancs sont prévus autour des nouveaux jeux pour enfants qui sont installés au parc Arthur Clark ?

M. GARNIER

Sur la dernière question, je vous réponds oui. Sur le reste, je vous propose de vous répondre par écrit au prochain Conseil comme M. TOULY, puisqu'on vous avait proposé de poser vos questions sur le budget le soir des commissions.

M. TOULY

C'est une chose positive, comme c'est très rare de ma part, je pense que ça va être bien reçu. C'est une bonne nouvelle parce qu'il y a une subvention que seule une seule personne, c'est-à-dire Françoise est au courant puisque ça s'est passé hier soir au Conseil Communautaire, un fonds de concours écologique pour Wissous a été attribué à hauteur de 50 000 euros par an plus 50 000 euros par an en fonction de la taille de la population. Ce qui fait sur 2 ans parce que c'est sur 2 ans, tu me confirmes ou pas, que la totalité de la subvention de ce fonds de concours écologique pour Wissous va se monter à 216 000 euros, ce qui est quand même une bonne nouvelle.

M. DE FRUYT

Donc tout d'abord les questions qui ont été adressées par mail, tu m'avais répondu donc qu'il m'y serait répondu. Donc sur les deux premières, j'ai bien compris que vous aviez choisi de ne pas reconstruire les tableaux pour qu'on puisse comparer le réalisé 2023 avec le budget 2024. Vous avez compris que je regrettais pour des motifs de bonne compréhension et de bonne communication avec le public, mais je n'y reviendrai pas à l'instant.

M. TELMAN

Juste pour ça en fait, pour compléter, le réalisé 2023 sera fait au compte administratif 2023, il n'a pas été voté donc on ne peut pas réaliser 2023. C'est juste la seule raison pourquoi ce n'est pas fait. Donc on le fera la prochaine fois au compte administratif, il y aura le 2023 par rapport au réalisé 2022.

M. DE FRUYT

Donc je précise, mon propos était de présenter soit le réalisé, soit ce que j'appelais ce qu'on fait dans ce cas-là, l'estimé, l'estimé à partir des documents dont il nous a été dit que vous les aviez en mars, et donc que c'était parfaitement possible. C'est un choix, assumez-le au moins. L'estimé à partir des documents que vous avez reçus, vous pouviez le présenter. Vous faites un choix différent, je respecte, mais assumez-le.

M. TELMAN

C'est plus simple de comparer budget à budget alors que le réalisé, il n'est pas voté, il va encore bouger, il n'a pas été analysé. Je crois qu'Emmanuelle l'a précisé tout à l'heure. On l'a eu une semaine avant le Conseil qui était prévu le 28. C'était juste, mais on en parlera la prochaine fois sur le réalisé 2023.

M. DE FRUYT

On ne va pas y passer la nuit, vous faites le choix de ne pas le faire, je le regrette, mais je m'y conforme. Je n'en fais pas un drame. Je dis ça, je redis que c'est dommage pour la bonne compréhension pour la population. Donc cela ayant été rappelé. Par contre, en quatrième point, je mentionnais la page 19 de votre présentation pour laquelle aussi je vous remercie et je vais vous présenter un reste à réaliser de 761 000 euros sans référence à ce qui était prévu et sans aucune décomposition par grandes lignes. Et donc nous souhaitons disposer de ces éléments. Il en est de même pour les subventions attachées. Donc là, la question a été posée est-ce qu'on peut espérer une réponse ?

Donc les éléments de mon quatrièmement, et donc en sus, les éléments de mon cinquièmement, page 20, vous faites état d'un espoir de subvention de 3 599 000 euros, et vous mentionnez cinq investissements principaux. Nous souhaiterions connaître pour chacun d'entre eux le montant de l'investissement et l'espoir de subventions inscrits au budget. C'était des questions que j'ai posées par écrit en avance et j'aurais d'autres questions simples par rapport à la présentation qui vient d'être faite.

Une première question sans doute politique, je n'ai pas vu trace dans le document des fameux 15 millions dont on nous a expliqué que la CAHB nous les devait et que, en votant pour cette équipe, on allait les recevoir, que sinon on ne les recevait pas. Alors je sais que c'est un problème récurrent, mais où sont ces fameux 15 millions de la CAHB ? Première question politique celle-là, je l'accorde. En page 15, il y a un certain nombre d'étoiles dans le document qui nous avaient été envoyé, certaines ont été rajoutées dans le document qui nous a été projeté. J'aurais aimé connaître la signification de ces étoiles.

MME FERRON

Juste les étoiles, c'est les emprunts contractés, les années où il y a eu des emprunts contractés.

M. DE FRUYT

D'accord, c'est ce qui nous a semblé étrange et c'est pour cela que le document qui a été projeté a été corrigé puisqu'il y a plus d'étoiles.

MME FERRON

Oui, il y a eu une étoile qui a été oubliée.

M. DE FRUYT

Et enfin, toujours sur ces problèmes d'investissement, en page 23, vous faites ou quelqu'un fait référence à une moyenne de la strate, je vais vous la retrouver un instant, de 300 et quelques, je vais vous donner le montant, page 22, de 353 euros par habitant et j'aimerais savoir d'où vient ce chiffre, car j'ai des chiffres très différents sur le site du gouvernement.

MME FERRON

C'est sur les dotations en ligne, les sites des comptes individuels des collectivités. Donc, c'est le Ministère des Finances qui le publie.

M. DE FRUYT

Sur le même site du Ministère des Finances. Vous pourrez voir par collectivité, les comptes de Wissous jusqu'en 2022 et les 3 années, donc 2022, 2021 et 2020 et j'ai des chiffres différents. Je peux vous les

donner ? C'est pour 2022 une moyenne à 462 €, une moyenne de la strate toujours de 437 € en 2021 et pour 2020 une moyenne de la strate toujours de 425 €. J'ai vérifié avec les chiffres que donne ce même site de l'investissement réalisé à Wissous et cela semble cohérent. C'est pour cela que je me permets de poser la question. Merci.

M. GARNIER

Non, M. DE FRUYT, même réponse que les autres : les questions que vous n'avez pas posées par écrit, on n'y répondra pas ce soir. On vous répondra au prochain Conseil. Je vous demanderai de les renvoyer par écrit, comme on l'avait demandé en commission. Par contre, il y avait eu quelques questions que vous nous avez envoyées par mail, je crois hier, de mémoire où là, Emmanuelle peut vous répondre sur les questions que vous nous avez envoyées par mail. Pour les autres, même réponse : vous nous faites un petit mail avec vos questions et on vous répondra.

M. DE FRUYT

Mais mes questions ont été exprimées en Conseil et j'attends une réponse à ces questions théoriquement durant le Conseil. Si vous ne pouvez pas, un peu plus tard, par écrit, mais je ne pense pas que j'ai à réécrire des questions que j'exprime en Conseil ou alors à quoi servent les Conseils ?

M. GARNIER

On répondra à vos questions. Oui, mais là on va répondre à celles que vous avez posées hier par écrit et les prochaines, on y répondra effectivement, mais pas ce soir. Je crois qu'il y avait même Mme MICHON-TOULY qui avait levé la main depuis, non ?

MME MICHON-TOULY

Alors page 33, à la ligne 2802, il y a des frais liés à la réalisation de documents pour un montant de 818 400 €, mais la réalisation de documents au singulier, je trouve que ça fait cher le document et donc j'aimerais savoir de quoi il s'agit en fait.

MME FERRON

Les 800 000, c'est ça ? Oui, alors ce montant correspond aux dotations aux amortissements. Cette recette d'investissement a été affecté au 2802 en totalité, mais normalement cela se réalise sur tous les 28.. Pour une question de simplification, on a tout mis sur le même compte au 2802. Ce sont vraiment les dotations aux amortissements. On va retrouver le même montant en dépenses de fonctionnement au chapitre 68.

M. TOULY

J'ai posé la question tout à l'heure, j'appelle cela une dotation, je ne comprends pas.

MME MICHON-TOULY

Pourquoi cela s'appelle réalisation d'un document si c'est une dotation ?

MME FERRON

Ce serait l'amortissement des frais qu'on a dépensés en achat d'études. Donc tout ce qui est achat d'études, on l'amortit sur ce compte-là, c'est la déclinaison de l'amortissement du compte 202 en dépense « Frais liés à la réalisation de document », Normalement tout n'est pas réalisé sur ce compte-là, mais au lieu de le détailler par compte en prévision, on a tout mis sur le même compte.

MME MICHON-TOULY

C'est vrai que pour nous, ce n'est pas super simple en fait. Là, je viens de comprendre que les zéros d'ensuite, c'était une redistribution qui a été faite.

M. TOULY

C'est pour tous les élus. Même si personne ne s'est posé la question.

MME FERRON

Et sinon, vous retrouvez les 818 000 euros aussi en page 15, en dépenses de fonctionnement, pour info.

MME MICHON-TOULY

C'est plus simple quand on est dans la partie. C'est peut-être un peu redondant, mais l'emprunt de 2 500 000 euros, il est bien là pour équilibrer un budget d'investissement qui n'était pas du tout à l'équilibre, on est bien d'accord ? Enfin, on imagine qu'il ne sera pas à l'équilibre. On préfère faire un emprunt, imaginer qu'il y aura un emprunt, est-ce cela ?

MME FERRON

Oui, parce qu'on a été prudents notamment sur les subventions. On n'a mis que les subventions où on connaît les dotations qui sont attribuées, dont on est plutôt certains et les autres après, on prévoit des recettes exceptionnelles notamment sur les taxes d'aménagement qui varient beaucoup d'une année sur l'autre. Il y a des postes qui vont être assez aléatoires aussi, donc on prévoit toujours un peu de marge.

MME MICHON-TOULY

OK, merci beaucoup pour ces réponses et pour cette présentation parce qu'elle est quand même accessible donc les explications sont bonnes. Merci.

MME CORENWINDER

Alors moi, c'est pour le fonctionnement là, quand on est en Conseil Municipal, on peut poser les questions. Lundi, on était en commission préparatoire du Conseil Municipal, on a dit que les questions pointues sur les finances, il fallait les poser par écrit. Personnellement, j'estime que : « qu'est-ce que le budget participatif ? Y a-t-il achat d'un local de La Poste ? Quels seront les travaux à Montjean ? » ne sont pas des questions pointues de finances. Vous me répondez : « Pas de réponse. Il fallait poser les questions par écrit ». J'aimerais que ça soit consigné dans le compte rendu, parce que ce n'est pas du tout acceptable ça, ce n'est pas un détail financier. Il ne faut pas être un expert de finances pour répondre sur ces trois sujets. Je regrette.

M. TELMAN

A part la Poste, je peux répondre à votre question si vous voulez. La Poste, je ne peux pas. Le budget participatif, c'est pour les comités de quartier.

MME CORENWINDER

Oui, et d'ailleurs au premier trimestre on devait avoir un compte rendu des balades urbaines et jusqu'ici je n'ai rien vu.

M. TELMAN

Mais après, comme l'année dernière cela a été utilisé, je crois que c'est pour les jeux dans le parc, on a 40 000 € sur ce compte-là qui a été utilisé sur le comité de quartier. Une autre question, je peux répondre : ce n'est pas La Poste. C'était quoi l'autre question ? J'avais la réponse aussi.

En fait, Monsieur le Maire a expliqué la dernière fois tout ce qu'il allait faire sur Montjean en expliquant le grand parapluie, la charpente. En fait, si vous reprenez le PV...

MME CORENWINDER

Il a parlé uniquement d'une bâche pour protéger la toiture contre la pluie ou l'intérieur contre la pluie. C'est tout ce que j'ai retenu. Mais on ne peut pas me répondre : « je ne réponds à aucune des questions, posez-les par écrit », c'est parfaitement inacceptable. Auquel cas je ne viens plus au Conseil Municipal.

Franchement, ce n'est pas comme ça que ça marche un Conseil, on nous montre des choses, on réagit et puis quand il faut une compétence pointue, je veux bien qu'on ait les questions à l'avance puisque Monsieur le Maire est l'expert des finances et qu'il n'est pas là pour des raisons médicales, on peut tout à fait le comprendre. Maintenant pour les questions générales, non, je ne vais pas poser des questions, on peut réagir à chaud quand même. Je ne suis pas contente, au cas où personne ne s'en serait rendu compte.

M. GARNIER

On va vous répondre.

M. VANNSON

On va essayer déjà de faire quelques réponses. J'ai vu M. DE FRUYT, mais je vais essayer de faire des réponses. Sur Montjean, on a évoqué le sujet au dernier Conseil, effectivement on a parlé de la bâche du chapeau pour le mettre hors d'eau et déjà éviter que ça s'effondre. On a aussi parlé d'études sur ce qui allait pouvoir être fait. Donc dans les budgets, ce qu'on voit, ce sont les prévisions d'études qu'on va faire pour savoir ce qui peut être sauvé. Il y a des études structurelles à faire conduire par des professionnels, et ce sont ces budgets-là, en fait, qui sont envisagés. Pour l'instant, ce n'est pas un projet de rénovation en soi.

On avait aussi parlé d'une espèce de label qui permettait de donner accès en cas de projet à des subventions ou à des financements. Aujourd'hui, on n'en est pas sur cela, on est sur la sécurisation du site et on est sur l'étude de qu'est-ce qui peut éventuellement être sauvé et comment cela peut être éventuellement financé et quels projets on peut associer à ça, à la fin, mais ça demande par contre des études structurelles. Cela, c'est pour Montjean.

Pour la partie RH, il y aura certainement des compléments qui seront faits par écrit par ailleurs, je n'ai pas en tête les chiffres exacts. À un moment, vous avez parlé des profils techniques, cela ne veut pas dire CTM, il y a des profils techniques dans tous les services, il n'y a pas autant d'ETP que ça au technique uniquement au CTM, il y a un certain nombre d'agents, il y a environ aujourd'hui 160 agents sur la commune et donc sur vos 177 ETP, si je me souviens bien, il y a 160 agents et il y a des contractuels, il y a aussi des gens qui sont des saisonniers, il y a des choses qui apparaissent ponctuellement dans l'année, qui font une somme d'ETP dont on pourra vous donner le détail. Je ne l'ai pas aujourd'hui précisément, mais voilà en gros à quoi cela correspond. Et sur la police municipale, il y a trois agents municipaux plus trois ASVP, si je ne me trompe pas et qui sont rattachés au budget police municipale. Voilà, dans un premier temps, et puis on essayera de compléter. Je vous laisse la parole.

MME COCO

Est-ce que vous pouvez juste me reposer la question sur La Poste pour que je puisse répondre au mieux ?

MME CORENWINDER

Dans la présentation d'Emmanuelle, j'ai cru comprendre à un moment donné qu'on achetait un local pour installer la Poste. Est-ce que j'ai bien compris ?

MME COCO

Du coup, pour répondre au mieux en fait, il y a le programme Nexity qui est en cours de construction et en fait il y a un local qui va être racheté par la commune pour y mettre tout simplement la Poste et qu'il y ait un local plus adapté à leur activité aujourd'hui. Enfin, plus tard du coup.

MME BARBEAU

Il n'y avait pas une brasserie à la place ?

MME COCO

En fait, il y a deux locaux. Il n'y en a pas qu'un, il y en a deux.

M. DE FRUYT

Deux choses : un sur les éléments d'effectif, je n'ai pas bien compris les éléments de votre réponse. Ce que j'ai cru comprendre c'est que vous faites référence à un effectif où habituellement en permanence, il y a 160 personnes qui bossent dans la commune à peu près. Or, la question de M. TOULY était de s'interroger sur le fait que le document faisait référence à 177 équivalents temps plein. Donc comme dans les 160, il y en a une partie qui n'est pas à temps plein et quand bien même ils seraient tous à temps plein, cela ne permet pas de boucler avec les 177, est-ce qu'on est d'accord sur cette interrogation ?

M. VANNSON

Oui, on est tout à fait d'accord. C'est pour ça que j'ai dit que je transmettrai le détail. Je sais parfaitement ce que c'est qu'un ETP, mais vous avez raison de préciser, ce n'est peut-être pas forcément clair pour tout le monde. On ne parle pas d'une personne, mais de l'équivalent de la partie de son travail qui est produite. Et donc il y a bien 160 agents environ qui représentent un certain nombre d'ETP. La compensation par rapport aux 177 annoncés vient de personnels qui sont plus fluctuants, qui peuvent être à un moment des saisonniers qui peuvent être sur l'ensemble des comptes qui sont faits, et qui apparaissent. Il y a des gens qui rentrent aussi en tant que saisonniers ou sur des contrats contractuels.

M. TELMAN

Juste sur les personnes qui ne sont pas des temps pleins, il y en a beaucoup sur le scolaire par exemple l'étude tous les enseignants qui font l'étude, c'est juste 1 heure le soir, il y a dix professeurs, mais ça en fait beaucoup. La pause méridienne, c'est pareil, ceux qui font la pause méridienne ne sont pas des personnes qui sont employées à temps plein par la mairie. Il y en a pas mal où c'est juste un temps méridien, donc ça fait beaucoup de personnes, mais peu d'ETP.

M. DE FRUYT

On est bien d'accord, mais cela renforce la question de dire s'il y a 177 ETP à ce moment-là, ça veut dire qu'en temps normal, il y a plus de 200 personnes, voire 250 pour pouvoir faire à la fin 177 ETP puisque, comme vous le soulignez, il y en a toute une série qui sont à temps très partiel. C'est tout.

MME FERRON

Il y a aussi tout ce qui est saisonnier, qui présentent beaucoup pour Wissous Plage et Wissous glace.

M. VANNSON

Quand on parle de cette partie qui est sur la délégation de Cyrille, on est aussi sur ce qu'on appelle des saisonniers. Ce ne sont pas des contrats annuels en fait. Donc on est aussi sur une partie de saison. Donc j'entends ce que vous dites, mais moi je vous parle d'agents qui sont à l'année et ensuite il y a tout ce qui vient en travers. Donc je suis d'accord avec vous sur le compte, on aura certainement plus de

200 personnes, mais sur les agents qui sont à plein temps à l'année, on a environ 160 agents et ensuite on a un croisement de flux entre les différentes activités.

MME FERRON

C'est arrêté au 31 décembre, ce sont les effectifs au 31 décembre de l'année, présents.

M. VANNSON

Exactement. Et c'est pour ça que je vous propose de vous donner quelque chose de plus détaillé par ailleurs. Parce que là, comme ça, on peut en parler toute la nuit.

M. DE FRUYT

Sur la Poste, je me permets de rappeler que cette équipe ou l'équipe précédente, mais qui était à peu près la même politiquement, nous a expliqué qu'ils avaient acheté un local rue des Écoles pour la Poste. Si, si !

MME COCO

Je regarderai.

M. DE FRUYT

Et puisqu'on en est aux précisions, je me permets de rappeler que la pastille qui a été faite pour cette zone et pour l'exonérer des règles habituelles du PLU prévoyait que ce soit pour la Poste, la police, les pompiers et des appartements de fonction. Or, pour l'instant, le seul élément qui apparaît, ce serait la Poste.

MME COCO

En fait, c'est parce que c'est par phases. C'est pour ça, là on construit d'abord la première phase et on verra plus tard pour la seconde phase.

MME FERRON

J'ai retenu principalement par rapport aux questions : le détail des 761 350 euros de restes à réaliser en recettes, cela se répartit, pour 575 000 euros de financements pour la réhabilitation des réfectoires de La Fontaine, pour rappel, la dépense était de 1,3 million. Ensuite, on a obtenu 100 000 euros de la Région pour financer une subvention « zéro déchet » pour l'achat de trois véhicules propres au gaz. Enfin, on a 57 000 euros entre le schéma du plan vélo et les travaux vélo qui ont eu lieu au-dessus du pont de l'autoroute.

M. DE FRUYT

Pour bien comprendre, vous répondez et je vous en remercie sur le premier point. C'est donc 575 000 euros sur 1,3 million de programme global, c'est bien ça ?

MME FERRON

Sur 761 000 euros de RAR que vous nous demandiez des recettes.

M. DE FRUYT

Enfin je demandais deux choses : je demandais le split des 761 000 euros et à quel montant d'investissement cela se rapportait. Donc vous me répondez et je vous en remercie pour le premier en nous disant : « 575 000 euros sur 1,3 million », c'est ce que j'ai compris. Vous nous précisez le plan vélo régional, c'est 57 000 euros, mais vous ne dites pas quel est le montant global auquel ça correspond. En tout cas pas pour l'instant.

MME FERRON

Le montant était à 130 000 euros il me semble. Enfin, il faut que je retrouve les chiffres des dépenses entre le plan vélo et les travaux, mais on était autour des 150 000 euros de mémoire. Sur les dépenses parce qu'après vous vouliez rebasculer sur les 1,3 million des RAR en dépenses de ce que j'avais compris.

M. DE FRUYT

Je voulais juste avoir la réponse à la question posée ? C'est tout. Si vous vous l'estimez à 150 000 euros, OK.

MME FERRON

Je n'ai pas compris.

M. DE FRUYT

De la même manière que vous nous avez dit, et je vous remercie, que pour le premier point, par rapport aux 761 000 euros, il y avait 575 000 euros pour ce premier point et que ça correspondait à un investissement total de 1,3 million.

MME FERRON

Juste pour le projet de réhabilitation.

M. DE FRUYT

On est bien d'accord. Et alors ? Pour le plan vélo, régional, les 57 000 euros que vous nous mentionnez correspondent à quel montant d'investissement ? Et j'ai cru comprendre que vous me disiez à l'instant : estimé 150 000 €.

MME FERRON

Oui voilà.

M. DE FRUYT

Ensuite pour arriver aux 761 000 euros, il nous en manque encore pas mal. Vous nous dites que les véhicules propres, c'était 100 000 euros. Et ma question est : sur un investissement total de combien ?

MME FERRON

Pour l'achat des véhicules, ça représentait 207 000 €.

M. DE FRUYT

Merci. Et donc l'élément qui est mentionné dans le slide, mais qui pour l'instant n'est pas renseigné en chiffres, c'était les fameux « 5 000 terrains de sport » du département. Eux, ils jouent pour combien en nature ?

MME FERRON

Pour la subvention « 5 000 terrains de sport », on a obtenu 9 000 € de recettes pour une dépense en face de presque 26 000 €.

M. DE FRUYT

D'accord. Donc il manque un ou deux éléments significatifs encore. Puisque si je fais 575 000 plus 57 000 plus 9 000 plus 100 000, je suis encore un petit peu loin des 761 000. Vous précisez des éléments à 9 000 euros.

M. TELMAN

Il y a de l'éclairage aussi. 15 000 € d'éclairage.

MME FERRON

La recette pour l'éclairage, c'était 15 600 euros.

M. DE FRUYT

Il y a différents autres petits éléments qui ne sont pas cités ici. OK, très bien. Merci donc pour ces éléments-là. Ça, c'était la première des deux questions. La deuxième, c'est celle de la cinquième. Donc même type de question pour les espoirs de subvention de 3 000 599 euros que vous mentionnez, que vous splitter en cinq investissements principaux. Et donc est-ce que l'on peut répartir ce montant ?

MME FERRON

Alors, comme je le disais, ce n'est pas 3,5 millions de nouvelles recettes prévisionnelles puisque dans les 3,5 millions il y avait 761 000 euros de RAR, donc nous n'avons que 2,8 millions de nouvelles subventions qui se répartissent principalement pour la crèche où on a déjà 1,7 million sur ces 2 millions.

M. DE FRUYT

Et vous avez une idée d'où est le 1,100 million manquant ?

MME FERRON

C'est des recettes prévisionnelles. Donc on va avoir tout ce qui concerne les subventions sur le plan vélo, enfin sur les travaux vélo et travaux de voirie. On a notamment le SIV qu'on a voté avec la CPS, pour financer des travaux de voirie. On va avoir la Région qui finance de manière importante les travaux de vélo, on estime à 334 000 euros pour les travaux de piste cyclable. On prévoit environ 200 000 euros pour les travaux de voirie et le DSIL 2024 pour la phase trois de la réfection de La Fontaine pour 155 000 euros.

Pour le projet global de la phase trois de la réfection La Fontaine, les subventions que l'on va demander, représentent 463 000 euros entre le DSIL, la Région, la CPS pour la transition écologique et le Fonds vert.

M. DE FRUYT

Merci. J'aurais encore une question, mais je vais retrouver les éléments précis. Par contre, sur les 15 millions, il me semble que ce n'est pas une question particulièrement précise sur un montant faible et je pense que vous pouvez essayer d'apporter une première réponse.

MME COCO

Passons au vote.

M. DE FRUYT

Donc il n'y a pas de réponse. Donc il n'y a pas de réponse sur les 15 millions. D'accord. Donc je la repose, j'ai le micro là, on entend ? Sur les 15 millions, il me semble que ce n'est pas une question particulièrement précise avec un petit montant, donc qui était soi-disant dû par la CAHB à Wissous, qu'en est-il ?

M. GARNIER

Je ne veux pas dire de bêtises, mais je crois que c'est toujours en instruction ces 15 millions.

MME COCO

On vous répondra plus tard, dès qu'on aura les réponses.

M. TOULY

Ce n'est pas en cours parce qu'il y a eu une procédure, vous le savez, Monsieur le Maire nous l'a dit il y a déjà longtemps. Le problème, c'est qu'on a demandé à la Cour d'appel que la nouvelle Communauté d'Agglomération qu'on a quittée, qui s'appelle Vallée Sud du Grand Paris, devait nous donner l'ensemble des comptes pour qu'on puisse éventuellement faire un calcul, que le tribunal fasse un calcul. Ils ne l'ont pas fait et ça fait 3 ans et demi qu'on a gagné. On n'a rien fait. Ça, c'est le premier point. C'est 15 millions. Mais il y a aussi un contentieux. Mais enfin, qu'est-ce qu'on fait ? On n'a pas de nouvelles du contentieux parce qu'on n'a aucune nouvelle.

Deuxièmement, et là, j'y suis directement impliqué, du temps de M. TRINQUIER, on a contesté l'assainissement de Suez, cela a fait même l'objet d'une émission sur France 2. Non, mais c'est aussi dans le même registre. Là, on a gagné de manière définitive, cela va faire maintenant un peu plus de 1 an. J'ai posé la question la dernière fois que j'ai fait partie des commissions de la CPS où je n'ai toujours pas de compte rendu, mais on ne va pas être méchants. Dans cette réunion. M. André PAYAT nous a fait part qu'il était en train de négocier avec Suez ce 1,200 millions d'euros que Suez nous doit et ils ont perdu au tribunal. Sur ce, il y a effectivement une quote-part à régler puisqu'on avait la compétence de l'assainissement du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 et que la CPS a la compétence depuis le 1er janvier 2020. Donc effectivement, sur ces 1 200 000, on peut espérer dans les 500 ou 600 000 euros. Simplement, ça fait déjà depuis 2016 qu'on a engagé la procédure et que la procédure a été terminée il y a déjà maintenant 2 ans. Il n'y a pas d'attaque, simplement, est-ce qu'on pourrait solliciter les services comptables de la CPS pour savoir où on en est et combien on peut espérer ?

C'est un peu dans le même registre que la dévolution des biens de l'ex-CAHB qui n'est pas réglée. Parce que quand tu parles de 15 millions, parce que je pensais que c'était les fameux 15 millions du Cucheron, mais ces 15 millions, quand M. TRINQUIER était aux manœuvres, il parlait de 10 à 25 millions d'euros parce qu'évidemment, on a payé la piscine de Massy, on a payé au Plessis-Robinson, l'immense théâtre, et là-dessus 40 % de la taxe foncière, enfin je ne veux pas dire de bêtises, d'une certaine taxe pour dire était payé par nous puisqu'on était la commune la plus riche et donc on a payé les dettes, mais on n'a jamais eu la répartition des actifs qu'ils nous doivent. Et donc comme on utilise beaucoup les avocats, et ce n'est pas une critique, au contraire. Ça serait bien qu'on ne laisse pas tomber cette histoire-là parce qu'il y a beaucoup à récupérer.

MME COCO

C'est juste pour répondre aux 15 millions d'euros du Cucheron, les 15 millions d'euros, ça correspond aux 8 millions d'euros de la vente du bois du Colombier...

M. DE FRUYT

Ce n'est pas du tout mon propos. Mon propos est une autre affaire qui date de notre départ de la CAHB dans lequel le bois du Colombier n'a absolument rien à faire.

M. GARNIER

Pour Suez, c'est en cours, c'est sûr parce que j'ai eu des informations. Par contre, pour la CAHB, on est toujours en contentieux, ce n'est toujours pas réglé, donc je ne peux pas vous apporter de réponse ce soir.

M. DE FRUYT

Et le contentieux, on est à quel stade ?

M. GARNIER

Je n'ai pas tous les détails, il faut m'envoyer des questions écrites, je vous aurais répondu.

M. DE FRUYT

Par contre un point précis de compréhension sur les éléments de votre présentation. En page 20, il nous est dit travaux d'enfouissement des réseaux : financement par les opérateurs, ce qui laisse à entendre que le SIGEIF prend en charge. Par contre en page 24 : enfouissement des réseaux aériens, pour moi la même chose, est présenté comme une explication des restes à réaliser à la charge de la commune. Y a-t-il une page qui est plus exacte que l'autre ?

M. GARNIER

Il y a une partie qui est prise par le SIGEIF, le reste est à la charge de la commune.

M. DE FRUYT

Et de mémoire, la répartition est lourde à la charge de la commune, non ?

M. GARNIER

C'est sûr qu'elle est plus lourde pour la commune que pour le SIGEIF. Oui, c'est ça que vous voulez entendre ?

M. DE FRUYT

Non, du tout, en pourcentage de la dépense, pour moi c'est du 25/75.

M. GARNIER

Je n'ai pas les pourcentages.

M. DE FRUYT

Je peux vous présenter une explication de vote. Nous allons voter contre parce qu'il y a un écart trop important entre ce qui était prévu de réaliser l'année dernière et ce qui a été réalisé. J'ai cité l'exemple de l'achat de la villa au Bois Charlet qui a certes été réalisé, mais qui n'a pas été dévolu à la personne à qui c'était prévu et pour laquelle les travaux n'ont pas été réalisés et qui continue de se détériorer.

M. GARNIER

Je peux vous en dire un mot, il y a des travaux qui vont être faits.

M. DE FRUYT

Qui vont être faits, comme les prévisions d'investissements !

MME COCO

Je vous propose juste de continuer le vote. J'entends par contre votre explication de vote si vous voulez bien la finir et on passe au vote.

M. DE FRUYT

Donc pour ces motifs d'écart et ce type d'écart de non-réalisation d'opérations d'entretien ou de maintenance ont conduit, je le rappelle, à la détérioration profonde du château de Montjean, ont conduit à la disparition de Château Gaillard, ont conduit à la disparition d'un immeuble de six logements et de deux échoppes dans le centre de Wissous. Donc pour ces motifs-là, malheureusement, nous devrons voter contre.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → **21 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD)
→ **5 Contre** (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)
→ **2 Abstentions** (M. Jean-Luc TOULY, Mme Pascale MICHON-TOULY)

7. Tarif des services communaux

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer un tarif communal pour :

- Les stands pour le marché médiéval,
- les stands forains lors de la fête de la patate.
- une pénalité appliquée par enfant présent en cas de restauration municipale non maintenue

Il est également nécessaire d'actualiser la convention de location des salles municipale.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux tarifs présentés des services communaux pour une application au 5 avril 2024.

M. TELMAN

Dans les tarifs communaux, la modification sur les activités enfance, c'est que lors des jours de grève, ça peut engendrer des absences des services municipaux. Donc c'est la restauration collective, le périscolaire du matin et du soir, et qu'en cas de non-respect de cela, c'est encore arrivé mardi, il y a eu une grève, des familles ne sont pas venues chercher les enfants à 16h30 et donc c'était pour, on va dire, les responsabiliser en leur disant, en leur montrant qu'on ne peut pas laisser les enfants quand il n'y a pas de service périscolaire. Donc on propose une pénalité de 21 euros pour la pause méridienne et pour les ACM le soir et le matin de 21 euros par heure par enfant.

M. DE FRUYT

Mais je crois comprendre donc que le motif de la modification est de sanctionner les familles lorsqu'il y a une grève qui fait que le service public ne rend pas ce que les familles attendaient. C'est bien ça ?

M. TELMAN

C'est pratiquement ça. Non, il n'y a pas de service communal, donc il n'y a personne pour s'occuper des enfants à 16h30 par exemple sauf que les familles laissent leurs enfants et les enfants se retrouvent avec les instituteurs, avec les enseignants. Que fait-on ? On appelle les familles. La dernière fois, le parent est arrivé à 17h30.

M. DE FRUYT

J'entends bien, mais ça revient à ce que j'ai ce que je citais. Le service municipal n'est pas rendu, et comme les familles qui travaillent, d'autres éléments ou je ne sais quoi ne récupèrent pas l'enfant, c'est elles qui sont sanctionnées. Sincèrement, je trouve ça un peu fort de café.

M. TELMAN

Quand il y a une grève, on est bien obligé de respecter la grève. On n'a pas d'autre choix. Il n'y a pas le service communal, il n'est pas là. Donc les enfants, on en fait quoi ? On les laisse dans la rue ? Ce que nous faisons, évidemment, on ne les laisse pas dans la rue. La dernière fois, ils ont été amenés à la salle Château Gaillard alors qu'il n'y avait pas de service périscolaire et donc pour ce service rendu alors qu'il n'y a pas de service périscolaire, on propose une pénalité de 21 euros.

MME THIOUX

En ce qui concerne le service animations et festivités, cette année, le marché médiéval se trouve se déroule sur deux jours. On va revoir le tarif qui était appliqué comme le tarif pour le marché de Noël en adéquation sur la durée pour les deux jours. Pour les associations, c'est toujours de la gratuité.

Pour les Wissoussiens qui sont commerçants ou artisans, ça sera 30 euros, pour tout ce qui est extérieur en association 20 euros et pour les commerçants et artisans 40 euros.

Dans la même optique, il est proposé au Conseil Municipal de revoir aussi les droits d'emplacement pour les manèges des forains pendant la fête de la patate. Donc on a revu tout ce qui était stand. Donc les stands destinés à des personnes de plus de 14 ans et par rapport à la superficie. Donc si c'est une superficie qui est inférieure à 150 m², ça sera 70 euros. Si c'est plus de 150 m², on passe à 100 euros ; pour des attractions qui sont pour des enfants de moins de 14 ans, plutôt manèges enfantins, petits manèges pour les tout-petits, si c'est inférieur à quinze m², on est à 40 euros, supérieurs à 15 m², 80 euros et pour tout ce qui est stand divers comme le tir à l'arc, les fléchettes, etc. C'est inférieur à 5 mètres linéaires, on restera à 15 euros et entre 5 mètres et 10 mètres linéaires 20 euros et au-dessus de 10 mètres linéaires 30 euros.

En ce qui concerne aussi tout ce qui est location des salles communales. Dans le but de répondre à l'arrêté du 11 septembre 2023 qui modifie donc l'arrêté du 25 juin 1980, en ce qui concerne tout ce qui est sécurité, dans les risques par rapport aux incendies, à la panique, aux mouvements de foule, etc.

Dans tous les établissements qui reçoivent du public, les ERP comme nous, il a été introduit une norme obligatoire de sécurité. Alors pour faire plus concis par rapport à ce téléphone de sécurité, cela veut dire que lorsque vous allez louer une salle, il faudra qu'il y ait un référent qui donne son numéro de téléphone et ça sera cette personne qui est référente et qui sera présente lors de la location de cette salle, qui fera l'intermédiaire avec tout ce qui est sécurité, Police ou Pompiers. On ne donne pas un téléphone, c'est cette personne qui donne son numéro de téléphone et qui est la référente lors de la location de la salle.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs communaux tels qu'ils sont proposés en amont.

MME COCO

Y a-t-il des questions ?

MME CORENWINDER

J'ai une question et une remarque. La remarque concerne les parts fiscales, il est indiqué que quand on a un enfant handicapé, on a une demi-part de plus. C'est faux, c'est uniquement quand il a un handicap de plus de 80 %. Donc il faudrait rectifier ça. Et j'ai une autre question cette fois-ci, c'est page 4, juste au-dessus de ramassage scolaire, il est indiqué : « tous les tarifs sont indexés sur le panier du maire dans la limite de 2 % », cela veut dire quoi ?

M. TELMAN

Je ne sais pas répondre honnêtement, donc je me renseigne.

MME MICHON-TOULY

Le panier du Maire est un indice national qui se modifie en fonction de l'inflation. De là, il est réévalué tous les ans et il y a le même pour tout le monde, mais on en avait déjà parlé. Je crois que Florian avait déjà donné l'explication.

M. DE FRUYT

Juste une explication de vote. Il y a un élément, vous l'avez compris à travers mes questions sur lequel on est en profond désaccord. C'est le fait de doublement sanctionner les familles, en cas de grève qui subissent déjà les effets de la grève et à qui en plus vont prendre une pénalité financière, ça nous paraît vraiment beaucoup. Il y a d'autres éléments, dans cette délibération très complète, sur lesquels par contre, on n'a pas la même opposition. Nous nous contenterons donc de nous abstenir.

MME COCO

Merci pour cette explication de vote.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → 22 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, Mme Pascale MICHON-TOULY)
→ 6 Abstentions (M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

CULTURE, ANIMATION ET JUMELAGE

8. Mandat spécial pour un déplacement d'élus à Figueras de Castelo dans le cadre du jumelage

La Commune de Wissous est jumelée avec la ville de Figueira de Castelo Rodrigo au Portugal.

Afin d'entretenir les liens entre nos deux communes, le Maire de Figueira a souhaité inviter les élus de Wissous pour la fête de la ville qui se déroulera le 7 juillet 2024 au Portugal.

Dans le cadre de leurs mandats et de leurs délégations, les élus peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des rencontres dans des instances ou organismes où ils représentent la Ville de Wissous, et qui peuvent à ce titre, ouvrir droit à l'avance et/ou remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Considérant que ce voyage a pour objectif de représenter la ville de Wissous et de faire perdurer les liens entre notre ville et Figueira de Castelo Rodrigo, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un mandat spécial à M. GALLANT, Mme FERNANDES, Mme COCO, Mme GASPARD, Mme JARDIM et Mme THIOUX en tant qu'élus et Mme HAMON en tant qu'agent de la ville, pour un déplacement dans le cadre du jumelage avec la commune de Figueira de Castelo Rodrigo entre le 5 et 8 juillet 2024, afin de représenter la Commune ; d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et de séjour (frais de transport, d'hébergement et de restauration) liés à ce mandat spécial par paiement direct de la collectivité et/ou remboursement des frais avancés par les élus précités.

MME GASPARD

La commune de Wissous est jumelée avec la Ville de Figueira de Castelo Rodrigo, au Portugal, comme avec l'Allemagne et avec l'Angleterre. Afin d'entretenir les liens entre nos deux communes, le Maire de Figueira a souhaité inviter les élus de Wissous pour la fête de la ville qui se déroulera le 7 juillet 2024 au Portugal. Dans le cadre de leur mandat, de leur délégation, les élus peuvent être appelés à effectuer les déplacements pour participer à des rencontres dans des instances ou organismes, où ils représentent la Ville de Wissous. Ils peuvent à ce titre ouvrir droit à avancer ou rembourser des frais exposés pour leurs accomplissements.

Considérant que ce voyage a pour objectif de représenter la ville de Wissous et faire perdurer les liens entre notre Ville de Wissous et Figueira de Castelo, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un

mandat spécial à M. GALLANT, Mme FERNANDES, Mme COCO, Mme GASPARD, Mme JARDIM, Mme THIOUX et Mme HAMON en tant qu'agent de la ville pour ce déplacement dans le cadre de jumelage avec les communes de Figueira de Castello entre les 5 et 8 juillet 2024, afin de représenter notre commune ; d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement et le séjour, frais de transport, hébergement et restauration liés à ce mandat spécial par paiement direct de la collectivité ou remboursement des frais avancés par les élus et le Président.

MME MICHON-TOULY

Oui Stéphanie, j'ai une question. Tu sais à quel point j'apprécie ton sens de l'organisation générale, tu as toujours été très bien dans l'événementiel et là, la question que je me pose dans ce que tu expliquais, c'est que finalement on n'a pas le montant du tout. Mais j'ai cru comprendre que c'était difficile et il y aurait pu avoir une évaluation approximative, ça aurait été bien. Et la deuxième chose, c'est quel est le programme exactement ce que vous allez à sept donc j'imagine qu'il y a un programme où chacun a quelque chose à faire. Donc ça, tu n'en as pas du tout parlé. Donc je voulais savoir ce qui était prévu là-bas en fait, ce que vous aviez prévu chacune de faire.

MME GASPARD

Nous avons prévu une enveloppe de 5 000 euros au total. On va dépenser pour les billets d'avion, puis peut être pour le taxi. On a aussi acheté des cadeaux pour la mairie de Figueira. Concernant le programme, en fait, on va sur place en période de fête de la ville. Le programme est proposé par la mairie de Figueira. On sait qu'ils le font tous les ans, c'est pourquoi on a sélectionné cette période. C'est la fête qui réunit tous les citoyens de la ville. Et je peux vous donner les détails par écrit, mais ce sera très festif. Il y aura des photos, et reportages, bien sûr, on va présenter tout ce qu'il faut après notre retour en France.

M. TOULY

Alors moi j'ai fait l'estimation, je n'avais pas le cadeau, je ne savais pas qu'il y avait des cadeaux. Enfin je ne comprends pas que ça n'a pas été fait parce que quand on prend une délibération, on a un montant estimé, mais qui peut être refacturé parce que les prix des matériaux, l'inflation. Je l'ai fait comme si je partais moi-même du 5 au 8 et ça coûte à peu près 6 000 euros à ce moment-là, il y a le nombre de personnes, est-ce vraiment indispensable que vous partiez à sept ? D'autre part, la directrice de cabinet qui est première adjointe d'Igny, qu'elle parte aussi, cela me pose question ; que le Maire ensuite a dit lorsque j'étais intervenu, il y avait eu une longue discussion sur les indemnités, il a dit, je ne partageais pas son point de vue : « je préfère avoir une indemnité, une augmentation, que de justifier mes frais de déplacement, mes frais de restauration », c'est justement le cas, là. Donc lui, par exemple, c'est lui qui paye en fonction de ce qu'il a dit. Ça, c'est ma troisième remarque.

La quatrième, c'est l'essentiel. Pourquoi ? C'est parce que c'est festif là-bas. On y va ? Alors lorsqu'eux sont venus, parce que c'est la réponse qu'on m'a faite, M. GALLANT m'avait répondu il y a quelques jours : « ils sont venus à six, alors on va y aller à six », et à sept, pourquoi pas à 12, à 20 ? Tout est possible. C'est vrai que c'est quelque chose d'absolument indispensable, surtout que le Portugal, on connaît et puis il y en a au moins une ou deux, ça fait beaucoup de fois qu'ils y vont. Moi je ne vois pas le retour de quoi que ce soit et lorsqu'eux, ils sont venus, on n'a jamais su ce qu'ils ont fait.

MME GASPARD

Tout d'abord, on a quand même notre événement pour recevoir les délégations, c'était annoncé dans le journal de la Ville. Vous avez vu les photos quand même ? Oui, les photos. C'était quand même les affiches partout. Oui, il y avait des affiches partout. On a payé l'hôtel, les sorties au restaurant par exemple, parce qu'ils sont venus pour plusieurs jours (trois). Donc chaque fois, on est sortis au restaurant dans la ville de Paris. Si on reçoit les gens, il faut les recevoir bien, pour créer de bonnes relations pour la durée. Donc à mon avis, il faut vraiment aller là-bas maintenant. Parce que c'est la fête de la ville, c'est

une chose et après pour maintenir et quand même augmenter nos relations entre les deux villes parce qu'il y a beaucoup de choses à faire. Notamment avoir des échanges scolaires, des échanges culturels, les concerts, les artistes peintres, mais je peux vous annoncer 1 million de possibilités. Et après, pour avancer dans nos procédures, il faut commencer par quelque chose. La majorité des gens annoncés ont pris part dans l'organisation des réceptions des personnes du Portugal.

M. TOULY

Je suppose qu'il y a une sélection qui a été faite dans le plus grand des secrets. Et donc ces personnes qui ont été choisies ont émis certainement un vœu ou non, une envie particulière qu'ils vont nous faire partager maintenant. Non ?

MME GASPARD

Parmi les personnes annoncées, ce sont des gens qui ont pris part à l'organisation, qui gèrent une partie de service. On se projette à l'avenir par exemple pour les échanges scolaires, pour les cultures, etc. C'est pourquoi je pense que c'est bien ciblé.

M. TELMAN

Je prends pour le budget. Tout à l'heure, vous l'avez dit en plus, quand vous avez posé une question à Mme FERRON, vous avez dit : « le déplacement, c'est passé de 6 000 à 5 000 ». Les 5000, c'était ce qu'on a budgété pour le déplacement, donc c'était pile cette ligne-là. Vous l'avez trouvé dans le document qui fait 160 pages, les 5 000 euros, c'est cela le budget déplacement. On a mis 5 000 euros pour voir large, mais il n'y aura que le transport en avion normalement, l'hébergement et le transport sur place comme ça a été fait ici, on attend la même chose là-bas et normalement, ce sera le cas. Donc on estime à environ 2 500 euros un peu moins le déplacement en avion, 300 euros par personne aller-retour.

MME COCO

En fait, les billets ne sont pas du tout réservés. On attendait la validation en fait, on attend la délibération. Et là, en fait, les prix ont été regardés de l'aller-retour, c'est pour ça qu'on vous dit là c'est 270 euros aller-retour, c'est tout.

MME GASPARD

Les billets d'avion ne sont pas encore achetés. L'enveloppe prévue pour ce voyage est de 5 000 euros maximum. On ne dépensera pas la totalité de cette somme-là parce qu'on a estimé le coût des billets d'avion et donc ce sera inférieur à cette somme-là.

M. TOULY

Sur le plan financier, j'entends, mais je ne vois pas pourquoi 7 personnes et y compris la directrice de cabinet qui est première adjointe, qui est débordée de travail pourquoi elle y va ? Est-ce que c'est la directrice politique de Monsieur le Maire qui a besoin de l'accompagner absolument ?

MME COCO

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. DE FRUYT

Oui, donc comme un intervenant précédent, je me souviens des justifications qui ont été apportées par Monsieur le Maire au moment de l'augmentation très importante de son indemnité et l'explication était en effet : « j'augmente certes de plus de 100 % mon indemnité, mais je renonce aux notes de frais » et je vois que là maintenant c'est augmentation de plus de 100 % de l'indemnité plus notes de frais.

MME COCO

La seule dépense qui sera faite, ce serait vraiment uniquement les billets d'avion aller-retour, toutes les dépenses qui seront faites par les élus qui partiront, ça sera nous et pas du tout la mairie qui payera pour ça.

MME CORENWINDER

Donc moi, même réaction, l'explication : « on y va à 7 parce qu'ils sont venus à 7 », je trouve ça un peu léger. Ensuite, je pense qu'il fut un temps dans le passé où on avait un jumelage avec une ville allemande, une ville anglaise, aujourd'hui, cela n'existe plus, il ne reste plus que le Portugal. Alors certes, il y a une importante communauté portugaise à Wissous, donc je peux tout à fait le comprendre. Ce que je voudrais savoir, c'est parmi les gens qui iraient, est-ce que tout le monde parle portugais ? Pour certains je le sais, mais pas pour tous. Et puis normalement, quand on a un jumelage avec une ville, il y a un objectif. Par exemple une ville qui travaillerait sur l'horlogerie avec une ville dans un autre pays, ou alors sur la porcelaine. Enfin bref, normalement il y a un objectif et là je ne le vois pas trop.

Et maintenant si on parle d'échanges avec les écoles, M. TELMAN n'y est pas par exemple. Donc je suis un petit peu perdue et sur le nombre de personnes et sur l'objectif même si avoir des liens avec une ville portugaise, c'est cool, c'est sympa, c'est tout ce qu'on veut, mais est-ce que c'est l'objectif vraiment d'un jumelage ? Je me pose la question.

MME GASPARD

Oui, c'est le jumelage absolument parce que, effectivement, on va visiter les écoles, on va voir les enfants et les parties culturelles. Bien sûr que c'est l'objectif de ce jumelage.

MME CORENWINDER

Là, la personne qui s'occupe des écoles ici, ce n'est pas Cyrille ?

M. TELMAN

Alors moi on m'a proposé, c'est juste que je ne peux pas y aller de façon personnelle, mais c'est la seule raison.

MME THIOUX

Est-ce que je peux te répondre ? Lorsqu'ils sont venus, moi je suis intervenue, j'ai été présente pour les accueillir, pour les recevoir. Je les ai accompagnés pour visiter nos écoles et on a discuté de ce jumelage et de ce partenariat pour faire un échange entre écoles. Donc c'est aussi pour ça que moi je me suis proposée, parce que cela n'a pas été fait confidentiellement, on nous a demandé à tous qui était volontaire pour y aller. Après, ça, c'est un autre sujet. Donc je te dis, voilà comment ça a été décidé. Et ayant fait partie, les ayant reçus et les ayant accompagnés pendant le week-end de leur venue à Wissous, je me suis proposée pour y aller aussi et leur proposer à la place de Cyrille.

MME FERNANDES

Et aussi, juste pour votre information, le 7 juillet donc au Portugal, c'est la fête des Conseils Municipaux. On ne le fait pas, mais au Portugal ça se fête et donc c'est la fête de tous les Conseils Municipaux et on va être là et c'est intéressant de voir aussi comment ça se passe.

M. TOULY

Toi qui es d'origine portugaise le 25 avril 1974, c'est quoi ?

MME FERNANDES

C'est la fête des Œillets. D'ailleurs, on est invité à la fin de la dictature de Salazar.

MME COCO

Je précise que M. GALLANT ne peut pas prendre part au vote. Mme FERNANDES et moi-même, Mme GASPARD, Mme THIOUX non plus. Du coup, on est invité à aller dans le public et c'est M. VANNSON qui va prendre le vote.

M. TOULY

Pourquoi la directrice de cabinet a été choisie pour aller au Portugal ?

M. GARNIER

Parce que, comme l'a fait la délégation portugaise, le Maire de Figueras est venu avec son directeur de cabinet. Donc c'est un échange de bons procédés. La délégation portugaise a invité, Monsieur le Maire avec Mme HAMON et une délégation d'élus à se déplacer à Figueras.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → 15 Pour (M. Gilles GARNIER, M. Pierre SEGUIN, Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, M. Xavier NGUYEN, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD)
→ 6 Contre (M. Jean-Luc TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)
→ 1 Abstention (Mme Pascale MICHON-TOULY)

ENFANCE ET ENSEIGNEMENT

9. Convention entre la commune de Massy et la commune de Wissous relative à la prise en charge des frais d'accueil des enfants en dérogation scolaire dans les restaurants scolaires et sur les activités périscolaires pour les Massicois

Par courrier reçu en date du 19 septembre 2023, la Ville de Massy a demandé à la Commune de Wissous de signer une convention relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire dans les restaurants scolaires et sur les activités périscolaires.
En effet, la Ville de Massy souhaite participer aux frais périscolaires des Massicois lors de dérogation scolaire. Sachant que la Ville de Wissous a instauré un tarif « extérieur » pour les non-wissoussiens, Massy prendra en charge la différence de prix en se basant sur leur barème de tarification. La convention est établie pour 3 ans soit de la rentrée scolaire 2023 à 2025.
La Ville de Wissous souhaite une réciprocité dans le cadre de cette convention, uniquement sur les classes ULIS, au niveau de la restauration scolaire, conformément à la délibération n° 19 en date du 6 avril 2023.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention, d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de l'enfance et des affaires scolaires à signer les documents afférents.

M. TELMAN

Donc par courrier reçu en date du 19 septembre 2023, la Ville de Massy a demandé à la commune de Wissous de signer une convention relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire dans les restaurants scolaires et sur les activités périscolaires. En effet, la Ville de Massy souhaite participer aux frais périscolaires des Massicois lors de la dérogation scolaire, sachant que la Ville de Wissous a instauré un tarif extérieur pour les non Wissoussiens, Massy prendra en charge la différence de prix en se basant sur leur barème de tarification. Concrètement, la Ville de Wissous facturera le tarif extérieur à Massy et Massy facturera le tarif massicois. La convention est établie pour l'année scolaire 2023-2024 jusqu'à 2025-2026. La Ville de Wissous souhaite une réciprocité dans le cadre de cette convention uniquement pour les frais de restauration pour les enfants scolarisés dans une

commune en classe Ulis. Suite à vos questions en commission, je confirme que nous avons 0 personne de Wissous en classe Ulis à Massy, on a une seule personne en classe Ulis à Courcouronnes et il y a deux enfants massicois qui sont actuellement à Wissous.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE).

10. Approbation du projet éducatif local

Le projet éducatif constitue à la fois la base de la politique éducative wissoussienne et le levier pour mobiliser des ressources et moyens au service des enfants sur tous les temps (crèche, scolaire, périscolaire, extrascolaire et jeunesse).
Il fixe les grandes orientations du territoire en direction des enfants et des jeunes de 3 mois à 17 ans. C'est un outil de collaboration qui permet aux établissements accueillant des enfants de porter une cohérence dans leur projet pédagogique.
Il est proposé de fixer les grands axes suivants :

1. Promouvoir l'importance d'une bonne santé physique
2. Promouvoir et favoriser la découverte de l'art et la culture
3. Susciter la curiosité scientifique et Technologique
4. Sensibiliser aux actions de développement durable et à la préservation de l'Environnement
5. Favoriser le bien vivre ensemble et une démarche intégrative, en particulier en faveur des enfants porteurs de handicaps
6. Construire et devenir le citoyen de demain en prônant les valeurs de la République, de la laïcité, de la différence et de la solidarité

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet éducatif local tel que présenté et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les actes afférents à la mise en œuvre de ce dispositif.

M. TELMAN

Donc le projet éducatif constitue à la fois la base de la politique éducative Wissoussienne et le levier pour mobiliser des ressources et moyens au service des enfants sur tous les temps. Ce projet éducatif comprend la crèche, le scolaire, périscolaire, extrascolaire et la jeunesse. Il fixe les grandes orientations du territoire en direction des enfants et des jeunes de 3 mois à 17 ans. C'est un outil de collaboration qui permet aux établissements accueillant des enfants de porter une cohérence dans leur projet pédagogique. Il est proposé de fixer 6 grands axes suivants. Je vais donner un peu de détails qui sont présents dans le projet éducatif.

Donc, promouvoir l'importance d'une bonne santé physique avec par exemple pratiquer du sport ou une activité physique, sensibiliser à la nutrition et à l'alimentation. C'est ce qui est mis en place par la nutritionniste qui est en charge de la restauration, qui passe dans les classes pour les sensibiliser à l'alimentation. En deux, promouvoir et favoriser la découverte de l'art et de la culture. Donc par exemple, rencontrer des artistes locaux, créer des partenariats avec le Conservatoire de Wissous et la bibliothèque, réaliser des interventions musicales, s'exprimer à travers la pratique artistique. En trois, susciter la curiosité scientifique et technologique, développer l'envie d'expérimenter par exemple, créer des partenariats avec des écoles et des universités, apprendre à travers des supports technologiques non conventionnels : tablettes 3D, livres sonores. Petit aparté ce point-là quand on a fait le point avec les

directeurs d'école, ils ont fortement appuyé là-dessus en disant qu'on avait un petit peu de retard sur Wissous et donc on veut approfondir prochainement ce point avec Paris-Saclay, par exemple. Ce projet éducatif a été vu avec les directeurs d'école et il a été présenté aussi aux parents d'élèves élus en version sessions de travail. En quatre, sensibiliser aux actions de développement durable et à la préservation de l'environnement. Par exemple, recycler les biodéchets, ce que nous avons mis en place récemment dans les restaurants scolaires. Le personnel a été formé pour information le 5 mars et sensibiliser au cycle de l'eau qui peut rentrer dans la cour végétalisée et la convention qu'on veut passer avec le CAUE. Planter de la végétation dans les lieux accueillant des enfants. En cinq, favoriser le bien vivre ensemble et une démarche intégrative en particulier en faveur des enfants porteurs de handicaps, par exemple respecter les autres, apprendre à circuler en ville parmi les piétons, circuits pédibus, apprentissage du vélo. Cela a été demandé aussi par les directeurs d'école donc on va le mettre en place dès la fin de l'année en créant un permis piéton pour les grandes sections cette année et après l'année prochaine pour l'ensemble des maternelles. Sensibiliser aux sentiments de l'empathie et lutter contre toute forme de harcèlement. Ça, c'est très d'actualité, ça se passe dans les écoles de Wissous donc on va travailler là-dessus. Sensibiliser au bien-être animal, favoriser la pratique du sport pour apprendre à jouer ensemble, accepter la défaite et sensibiliser au handicap, ce qui peut être fait lors du sport, sensibilisation handisport. Et ensuite le dernier axe : construire et devenir le citoyen de demain en prenant les valeurs de la République, de la laïcité, de la différence et de la solidarité. Par exemple, sensibiliser des enfants à la démocratie locale, participer à la vie de la cité ou encore permettre la découverte des institutions nationales en Île-de-France à travers des visites. Avez-vous des questions ?

M. DE FRUYT

Oui, on n'a pas de questions puisque le point a été développé tout à fait correctement en commission. Donc on est tout à fait d'accord, et nous voterons donc pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE).

AFFAIRES GÉNÉRALES

11. Portant désignation du référent déontologue des élus

Depuis le 1er juin 2023, chaque élu local doit pouvoir solliciter un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts et de probité.
La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes.
Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité. Il exerce ses missions en toute indépendance et impartialité.

Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège de référents déontologues reconnus pour leurs expériences et leurs compétences.

Le collège de référents déontologues sera composé d'un membre du collège « référent déontologue des agents » au regard des compétences et des expériences acquises en la matière, et d'une personnalité extérieure choisie en raison de ses compétences, ses connaissances juridiques et son expérience.
Un arrêté portant désignation du collège mis en place par le CIG sera communiqué ultérieurement aux collectivités lui ayant confié cette mission.
Il est proposé une tarification forfaitaire annuelle de 320 euros, pour l'année 2024.
Le CIG prendra en charge l'indemnité du référent, soit 300 € bruts par vacation soit une demi-journée, durant laquelle une ou plusieurs saisines de collectivités pourront être étudiées.

Il est proposé au conseil municipal de désigner en qualité de référents déontologues des élus, le collège mis en place par le CIG de la Grande couronne ; de fixer jusqu'au 31 décembre 2026 la durée d'exercice de leurs fonctions ; de fixer les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus et les modalités de rémunération ; d'indiquer que le tarif d'adhésion forfaitaire annuel applicable est fixé par une délibération du CIG et d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les dépenses afférentes au budget.

M. GARNIER

Depuis le 1er juin 2023, chaque élu local doit pouvoir solliciter un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts et de probité. La loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l'élu local afin de prévoir que tout élu local peut consulter un référent déontologique chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ses principes. Ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité. Il exerce ses missions en toute indépendance et impartialité. Le Centre Départemental de Gestion, le CIG propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique un collège de référents déontologues reconnus pour leurs expériences et leurs compétences, le collège de référents déontologues sera composé d'un membre du collège référent déontologue des agents au regard des compétences et des expériences acquises en la matière et d'une personnalité extérieure choisie en raison de ses compétences, ses connaissances juridiques et son expérience.

La désignation du collège mis en place par le CIG sera communiquée ultérieurement aux collectivités lui ayant confié cette mission. Il est proposé une tarification forfaitaire annuelle de 320 euros pour l'année 2024. Le CIG prendra en charge l'indemnité du référent, soit 300 euros brut par vacation, soit une demi-journée durant laquelle une ou plusieurs saisines de collectivités pourront être étudiées. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner en qualité de référent déontologue des élus, le collège mis en place par le CIG de la Grande Couronne de fixer jusqu'au 31 décembre 2026 la durée d'exercice de leurs fonctions, de fixer les modalités de leur saisine et de l'examen de celles-ci. Les conditions dans lesquelles les avis sont rendus et les modalités de rémunération. D'indiquer que le tarif d'adhésion forfaitaire annuel applicable est fixé par une délibération du CIG et d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les dépenses afférentes au budget.

M. DE FRUYT

Comme indiqué en commission, pour nous, c'est une bonne idée sur le principe, mais dont la réalisation est quasiment la caricature des mauvaises solutions du service public puisque le fait que l'on souhaite qu'un élu puisse consulter un déontologue, c'est très bien, mais ce n'est pas un besoin qui lui arrive habituellement comme ça, ça lui arrive par rapport à un problème. Or, avec la solution qui nous est proposée au moment où il a le problème, on lui dit : « tiens, tu vas rire, il faut que tu attendes x semaines ou x mois pour qu'il y ait la vacation » et encore, on ne sait même pas s'il fera partie des heureux piochés pour pouvoir exposer son problème.

Donc à partir d'une bonne idée, on nous met en place et je comprends que ce n'est pas vous, c'est quelque chose qui est proposé par le niveau de dessus, on nous met en place quelque chose qui va coûter aux contribuables et qui ne répondra pas à la question. Donc nous voterons contre et je comprends que même si vous allez voter pour, vous partagez une grande partie de mon analyse. Merci.

M. GARNIER

La question que vous aviez posée en commission, c'était quel était le délai de réponse du référent déontologue ? Donc aujourd'hui, c'est vrai que c'est complètement nouveau sur le principe, normalement le collège, d'après les renseignements qu'on a pu avoir, le collège se réunit tous les 20 jours et il ne traitera que des questions présentant une très grande complexité. Donc pour les questions moins complexes, le Président du collège rendra une réponse dans un délai d'une semaine, moins si la question est urgente. Dès passage en Conseil Municipal, un mail avec l'adresse mail du référent sera envoyé à tous les élus. Donc effectivement, là-dessus je ne peux pas vous en dire plus. Enfin, vous avez un petit peu raison dans ce que vous avez dit.

M. VANNSON

Oui, mais pour autant, pour avoir une fréquence plus rapprochée, il faudrait l'embaucher à plein temps quasiment. Puisque là on a quand même un accès pour les questions rapides au Président du comité, donc il peut répondre rapidement sur des questions particulièrement urgentes. Et ensuite on a des fréquences qui sont un peu plus échelonnées. Après, c'est un début, mais si on veut vraiment avoir la ressource disponible en permanence, c'est assez compliqué.

M. DE FRUYT

Mais dans ce cas-là, placer cette entité à un niveau plus élevé sur une surface plus grande, ce qui permettra de garder le même coût et avoir une réponse quasi immédiate. Là encore dans l'entreprise habituellement il y a un juriste qui a cette charge-là et c'est le juriste qui peut être contacté à tout moment. Et si ce n'est pas le juriste de l'entreprise, que l'entreprise est trop petite, c'est généralement le juriste de l'organisation professionnelle, qui est nommé et à qui on peut poser la question directement.

M. VANNSON

Pour autant qu'il soit disponible. Croyez-moi, j'ai continuellement affaire à eux et ils ne sont pas toujours beaucoup plus disponibles que ce qu'on vient de citer en fait, au niveau des délais de réponse.

Mme ROCHARD

Je vais vous répondre pour le Code de déontologie. Quand vous avez des problèmes et que vous appelez votre référent, il ne vous répond pas en une semaine ! Je suis infirmière, j'ai un Conseil de l'ordre, je pense qu'on ne me répondra pas en une semaine, ça, c'est très clair. La même chose pour les médecins et autres professions, sauf urgence. Je pense que sinon...

M. DE FRUYT

Ce n'est pas parce qu'il y a de mauvaises solutions ailleurs qu'il faut les généraliser. On est d'accord sur le besoin d'une réponse urgente. Enfin, je crois le comprendre.

MME CORENWINDER

Oui, déjà j'ai un élément de réponse. C'est vrai que dans les documents qu'on avait eus, il était indiqué qu'il y avait une messagerie et une réponse dans un délai raisonnable, ce qui ne veut absolument rien dire à l'échelle de la semaine, c'est déjà pas mal. Maintenant, on a un exemple de question pour un élu de déontologie. Un exemple ? Genre je donne le marché pour refaire la rue machin. Est-ce qu'on peut faire mon allée de jardin ? Je pense que tout le monde sait que ce n'est pas possible, donc ce n'est pas une question.

M. TOULY

Malgré ça, le rapport du déontologue, est-ce qu'on pourrait obtenir le rapport sur la police municipale ?

MME COCO

Nous allons passer au vote.

La délibération est adoptée à la majorité comme suit :

Vote : → **23 Pour** (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, Mme Pascale MICHON-TOULY)
→ **5 Abstentions** (M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE)

12. Augmentation de capital de la Société Publique Locale Nord Essonne – autorisation de voter en faveur et approbation des statuts modifiés

Les villes de Palaiseau, Orsay, Saclay et Wissous ont créé une société publique locale (SPL) dénommée « SPL Nord Essonne ». Par la suite, les villes de Champlan, Ballainvilliers, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Saulx-les-Chartreux et la communauté d'agglomération Paris Saclay sont devenues actionnaires.
À présent, La Ville-du-Bois souhaite devenir actionnaire de la SPL Nord Essonne, ce qui permet à la SPL d'étendre ses activités.

Les modalités seraient les suivantes :
- le capital de la société serait porté de 255 000 euros à 263 000 euros, par l'émission de 80 actions nouvelles au prix de 100 euros, soit une augmentation de capital de 8 000 euros, réservée à la ville de La Ville-du-Bois,
- en outre, la ville actionnaire disposerait d'un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL.

Ces modifications figurent dans le projet de statuts annexé à la délibération.
Il est proposé au conseil municipal d'approuver la procédure d'augmentation de capital de la SPL Nord Essonne s'élevant de 255 000 euros à 263 000 euros, réservée à un nouvel actionnaire ; d'approuver la version des statuts modifiés ; d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

M. GARNIER

En application de l'article 1531-1 du titre 3 des sociétés publiques locales du Code général des collectivités territoriales, modifié en dernier lieu par la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022, Article 189, les villes de Palaiseau, Orsay, Saclay et Wissous ont créé une société publique locale - SPL - dénommée SPL Nord Essonne. Par la suite, les villes de Champlan, Ballainvilliers, Longjumeau, Chilly-Mazarin, Saulx-les-Chartreux et la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sont devenus actionnaires. À présent, la Ville du Bois souhaite devenir actionnaire de la SPL Nord, ce qui permet à la SPL d'étendre ses activités. Les modalités seraient les suivantes. Le capital de la société serait porté de 255 000 euros à 263 000 euros par l'émission de 80 actions nouvelles au prix de 100 euros, soit une augmentation de capital de 8 000 euros réservée à la Ville du Bois.

En outre, la ville actionnaire disposerait d'un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SPL. Ces modifications figurent dans le projet de statuts annexé à la présente délibération. Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la procédure d'augmentation de capital de la SPL Nord Essonne s'élevant de 255 000 euros à 263 000 euros, réservée

à un nouvel actionnaire. D'approuver la version des statuts modifiés figurant en annexe. D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

M. TOULY

Cette société publique locale existe depuis combien de temps ? Depuis le nouveau mandat. Depuis 2020-2021. Quelque chose comme ça ? Donc ma question, le représentant de Wissous, c'est le Maire, mais dans les sociétés publiques locales comme dans d'autres organismes de délégation, etc., il y a un rapport annuel. Donc j'aimerais que, quand même, depuis 3 ans, on ait un rapport d'activité, parce que sinon on donne de l'argent, on a un représentant qui est Monsieur le Maire, mais alors on n'a aucune information.

M. GARNIER

C'est étonnant, je vous propose de revenir au Conseil Municipal du mois de décembre 2023, la délibération présentée en Conseil Municipal où vous avez le rapport d'activité.

M. TOULY

Vous m'en bouchez un coin ! Je vais vérifier quand même.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE).

VŒU

13. Vœu relatif à la réduction nécessaire des nuisances sonores aux abords de Wissous

La commune de Wissous est concernée par les nuisances sonores des axes routiers A6 et A10.

Le bruit est un important enjeu de santé publique ainsi que la nuisance représentée, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la deuxième cause de morbidité, après la pollution de l'air, parmi les facteurs de risques environnementaux en Europe.

La région Île-de-France a décidé en 2017 d'apporter son financement à l'amélioration des autoroutes de l'État en votant « un plan anti-bouchons pour changer la route » pour réduire notamment les nuisances acoustiques des autoroutes en cofinançant à 50 % des opérations de rénovation des revêtements. Dans le cadre de ce plan, un revêtement de chaussée d'un nouveau type aux caractéristiques phonoabsorbantes a été expérimenté pour réduire le bruit généré par les véhicules qui circulent sur l'autoroute. En divisant par trois « l'énergie sonore », ces nouveaux revêtements permettent de réduire très significativement le bruit perçu par les riverains. Ce revêtement constitue une première réponse technique au problème des nuisances sonores. Cette expérimentation a été menée en 2017 dans des zones riveraines exposées aux nuisances sonores des autoroutes A6 a et A6b.
En 2019, Bruitparif a réalisé une évaluation de ces nouveaux revêtements phoniques mis en place deux ans auparavant par la Direction des Routes Île-de-France. Les résultats ont montré une réduction moyenne de 7.2 dB (A) dans les deux sens, ce qui équivaut à une diminution du trafic automobile de 68 % à 81 %, tout autre paramètre étant inchangé.

La Ville de Wissous est traversée par les voies des autoroutes A6 (A6a et A6b) et A10. La distance entre la bordure du faisceau autoroutier et les premières habitations et entreprises est à moins de 100 mètres et le trafic journalier est très important sur ces autoroutes.
Il est demandé à l'Assemblée d'émettre le vœu que les autoroutes A6a, A6b et A10 soient aménagées en revêtement avec absorption acoustique (ou « enrobé phonique ») sur tout le périmètre de la Ville de Wissous avant 2030. Il est demandé à Madame la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France :

- D'inscrire, dans le cadre du partenariat initié avec l'État, le territoire de Wissous et plus spécifiquement les secteurs autoroutiers traversant le territoire de Wissous dans son plan « anti-bouchons pour changer la route ».
- De faire programmer ces travaux par la Direction des routes d'Ile-de-France placée sous l'autorité de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France gestionnaire des autoroutes et routes nationales franciliennes.

M. GARNIER

Cela concerne tout ce qui est relatif à la réduction nécessaire des nuisances sonores. La commune de Wissous est concernée par les nuisances sonores des axes routiers A6 et A10. Le bruit est un important enjeu de santé publique ainsi que la nuisance représentée selon l'Organisation Mondiale de la Santé la deuxième cause de morbidité après la pollution de l'air. Parmi les facteurs de risques environnementaux en Europe, la région Île-de-France a décidé en 2017 d'apporter son financement à l'amélioration des autoroutes de l'État en votant un plan anti-bouchons pour changer la route, pour réduire notamment les nuisances acoustiques des autoroutes en cofinançant à 50 % des opérations de rénovation de revêtement.

Dans le cadre de ce plan, un revêtement de chaussée d'un nouveau type aux caractéristiques phonoabsorbantes a été expérimenté pour réduire le bruit généré par les véhicules qui circulent sur l'autoroute ; en divisant par 3 l'énergie sonore, ces nouveaux revêtements permettent de réduire très significativement le bruit perçu par les riverains. Ce revêtement constitue une première réponse technique aux problèmes de nuisances sonores. Cette expérience a été menée en 2017 dans les zones riveraines exposées aux nuisances sonores des autoroutes A6 et A6B. En 2019, Bruitparif a réalisé une évaluation de ces nouveaux revêtements phoniques mis en place 2 ans auparavant par la Direction des routes d'Ile-de-France, les résultats ont montré une réduction moyenne de 7,2 décibels dans les deux sens, ce qui équivaut à une diminution du trafic automobile de 68 à 81 %. Tout autre paramètre étant à changer. La ville de Wissous est traversée par les voies des autoroutes A6, A6a et A6b et autoroute A10. La distance entre la bordure du faisceau autoroutier et les premières habitations et entreprises est à moins de 100 mètres et le trafic journalier est très important sur ces autoroutes.

Il est demandé à l'assemblée d'émettre le vœu que les autoroutes A6a, A6b et A10 soient aménagées en revêtement avec absorption acoustique ou enrobé phonique sur tout le périmètre de la Ville de Wissous avant 2030. Il est demandé à Mme la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France d'inscrire dans le cadre du partenariat initié avec l'État, le territoire de Wissous et plus spécifiquement les secteurs autoroutiers traversant le territoire de Wissous dans son plan anti bouchons pour changer la route, de faire programmer ces travaux par la Direction des Routes d'Ile-de-France, placée sous l'autorité de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, gestionnaires des autoroutes et des nationales franciliennes. Avez-vous des questions ?

MME MICHON-TOULY

J'ai deux remarques. La première, c'est très sympathique, je pense que cela va être très efficace. Donc comme la Ville est quand même très impactée par les autoroutes, je pense qu'il y a des quartiers de Wissous qui vont être très contents. La remarque, c'est le libellé, le vœu d'une ville à la Région Île-de-France, n'y a-t-il pas un collectif de villes ? C'est chaque ville qui va demander, on va faire au cas par cas.

M. GARNIER

La ville d'Antony l'a passée, on s'est vraiment calé sur celle qu'elle a prise. Donc c'est un vœu qu'elle a émis puisqu'ils sont concernés aussi. On s'est calé pour faire la même demande en fait, d'avoir le même vœu que d'avoir un enrobé spécifique sur nos trois bretelles d'autoroute concernées.

MME MICHON-TOULY

Bon donc c'est fait à Antony, c'est très bien, j'espère que ça sera pareil à Wissous. La deuxième chose, c'est que donc du coup on est quand même assez soucieux des nuisances sonores pour la ville de Wissous et je suis très étonnée que la Ville n'apparaisse pas. Alors, il y a peut-être une explication pourquoi la Ville de Wissous n'apparaît pas sur la concertation qui a été faite autour des nuisances relatives à l'aéroport d'Orly, il y avait tous les aéroports : Le Bourget, mais il y a un collectif de villes, de 39 villes de l'Essonne quand même, qui s'est ligué pour essayer d'obtenir moins de nuisances, c'est-à-dire la période sans avion de 22 heures à 6 heures du matin, contrairement à 23 heures et 5 heures et moins de vols dans la journée. Et je ne comprends pas pourquoi, je parle de ça parce que là on est sensible aux nuisances sonores, ce qui est tout à fait légitime, pourquoi on n'a pas fait partie de ce collectif des 39 villes ?

M. TELMAN

Sur ce sujet-là, on a travaillé. Alors, je ne sais pas si c'est pour 39 villes ou pas. En tout cas, on a travaillé justement sur la réduction du créneau de 23 – 23h30. On avait plusieurs scénarios et on a travaillé et Wissous a donné un avis avec les autres villes sur ce qu'elle souhaitait par rapport à la réduction du créneau, réduction du nombre d'avions, nouvelle génération d'avions. On a travaillé dessus. Dans un premier temps, c'est M. GALLANT et après avec M. SEGUIN et moi-même.

MME MICHON-TOULY

Si vous avez travaillé, pourquoi la Ville n'est pas représentée alors ?

M. TELMAN

C'est là où je suis surpris en fait, parce que M. GALLANT a donné son avis et ce qu'il en pensait avec ses prescriptions sur l'étude qu'on avait faite par rapport à ce qui était proposé, ce qu'on estimait le mieux pour la Ville de Wissous. M. GALLANT a pu participer à cette réunion-là, donc après, pourquoi elle n'apparaît pas dans les 39 villes ? Je n'ai pas la réponse.

MME MICHON-TOULY

C'est-à-dire qu'il y a 39 villes de l'Essonne ? Nous, on est particulièrement aux premières loges, c'est assez choquant. Voilà, donc j'en profite. Ce n'est pas tout à fait le sujet, mais voilà.

M. TELMAN

En tout cas, on a travaillé dessus, on a émis un avis qui était potentiellement différent des autres.

MME MICHON-TOULY

Très bonne nouvelle.

M. TELMAN

C'était lors d'une réunion où M. GALLANT était présent, à laquelle je n'étais pas présent parce que c'est M. GALLANT qui traitait ce sujet avec M. SEGUIN. Je ne sais pas dire, en tout cas, il y avait les autres Maires des autres communes avec qui il a discuté sur ce sujet-là. Donc laquelle commission, je ne sais pas vous dire, on pourra peut-être se renseigner. On me souffle avec la CPS.

M. TOULY

Il faut que la Ville soit présente parce que celui qui emmène l'affaire, c'est Didier GONZALES, le Maire de Villeneuve-le-Roi. Pourquoi Wissous n'y est pas alors que la Ville est impactée et il y a des communes qui sont moins impactées que nous qui en font partie.

Mme MICHON-TOULY

Non, mais les commissions dont vous parlez, c'est dans le cadre de la CPS. Ça, ça n'a rien à voir avec la CPS. Ce sont des villes du 91, en fait de l'Essonne, qui n'ont rien à voir, qui peuvent être dans la CPS, mais qui n'y font pas forcément partie.

M. TELMAN

Sur le sujet « Orly » réduction du bruit, tout ce qui est mis en place, réduction des créneaux, augmentation du « non-volé » la nuit. Tout cela, on y a participé, on a donné un avis pour le mieux pour Wissous.

M. TOULY

Ça, ce sont les commissions consultatives dont on fait partie au titre de la CPS. Mais là, c'est le grand Orly, là c'est tout à fait autre chose, c'est beaucoup plus important. Et donc ça serait dommage qu'on n'y soit pas. Et c'est apparemment, on est les seuls à ne pas y être. Donc je pense que c'est un oubli, une erreur, ce n'est pas grave si on peut le rectifier. Je pense que personne n'est contre ça.

M. DE FRUYT

Bien évidemment, on est pour, comme on l'a dit aussi en commission, et on avait posé la question pour Antony et pour Fresnes puisqu'une partie du bruit de fond que l'on subit vient entre guillemets de la descente de Fresnes. Et comme en plus Fresnes est sur un autre Département, donc il ne s'agirait pas que par malheur, l'opération soit faite sur la partie aval des A6, A10 et ne soit pas faite sur la partie un peu amont. Avez-vous pris contact avec Fresnes ? Leur avez-vous demandé ce qu'ils comptaient faire ?

M. GARNIER

Non, on n'a pas pris de contact encore avec Fresnes. Mais effectivement, c'est peut-être un problème qu'il faudrait voir avec eux. Après, je pense qu'ils sont complètement au fait de ce vœu que les communes concernées devraient aussi faire le même vœu que nous, mais effectivement, on peut creuser de ce côté-là.

MME CORENWINDER

Alors moi, comme tout le monde, tout ce qui peut réduire le bruit venant des autoroutes, c'est bon à prendre. Maintenant au niveau financier, je ne sais pas du tout quelle part serait prise par la Région Île-de-France et quelle part serait prise par la commune, c'est un mystère. J'ai essayé de trouver des informations sur le plan anti-bouchons pour changer la route. Si vous avez un lien internet pour trouver des infos parce que je trouve ça un peu fort, c'est juste une remarque un peu étrange, un plan anti-bouchons pour changer la route et c'est là-dedans qu'on met les revêtements pour avoir moins de bruit. C'est un peu bizarre, mais c'est tout, mais si vous avez un lien pour savoir ce qu'il y a dans ce plan, cela m'intéresse.

M. GARNIER

OK, on prend note.

M. DE FRUYT

Juste une précision par rapport aux questions que pose Chantal, ce type d'opérations habituellement se fait à l'occasion de la réfection de l'autoroute, ces nouveaux types de revêtements sont un tout petit peu

plus coûteux, enfin sont plus coûteux c'est pour ça qu'ils ne les mettent pas partout, mais s'ils les mettent, c'est de la responsabilité de l'autoroute, donc de l'État. Donc a priori on ne devrait pas payer.

MME COCO

Est ce qu'il y a d'autres questions ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité comme suit :

Vote : → 28 Pour (M. Florian GALLANT, M. Gilles GARNIER, Mme Françoise FERNANDES, M. Pierre SEGUIN Mme Corinne GUYOT, M. Frédéric VANNSON, Mme Catherine ROCHARD, M. Cyrille TELMAN, Mme Léna COCO, Mme Stéphanie GASPARD, M. Xavier NGUYEN, Mme Karine THIOUX, M. Régis CHAMP, Mme Katleen ALBERTINI, Mme Jacqueline LAQUAIS, M. Stéphane ROBERT, Mme Céline SUEUR, M. François-Xavier BEORCHIA, Mme Ligia JARDIM, M. Jean-Luc TOULY, Mme Wendy LONCHAMPT, Mme Véronique JACQUARD, Mme Pascale MICHON-TOULY, M. Philippe DE FRUYT, Mme Chantal CORENWINDER, Mme Bernadette BARBEAU, M. François CORRIERI, M. Gonzague DEMEULENAERE).

III/DÉCISIONS DU MAIRE – Information au Conseil Municipal

N°	Objet
23-132	Contrat de cession de spectacle avec la société SAY Production
23-133	Contrat de cession de spectacle avec la compagnie ZEBULINE
23-134	Contrat entre la Commune de Wissous et la Société Pascale Conetta Events pour un spectacle déambulatoire le vendredi 22 décembre 2023
23-135	Acte modificatif N° 1 du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisines et salle de restauration - groupe scolaire La Fontaine à Wissous - Lot 7
23-136	Acte modificatif N° 2 du marché concernant les travaux pour la réhabilitation des anciennes cuisine et salle de restauration en salle de classe sur le groupe scolaire La Fontaine à Wissous - Lot 2 : charpente - couverture – étanchéité
23-137	Numéro non attribué
23-138	Numéro non attribué
23-139	Contrat de prestations d'encadrement sportif entre la ville de Wissous et l'AAS Fresnes Rugby
23-140	Convention d'occupation temporaire d'un terrain privé entre Madame Christiane GILLES et la Commune de Wissous
23-141	Convention de mise à disposition du terrain section C n° 30 au profit de l'association « Les Jardins Familiaux »
23-142	Convention de mise à disposition de salle communale relative à l'organisation d'un concert caritatif avec le Rotary club
23-143	Convention de mise à disposition d'outils d'animation et d'expositions avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne 2024/2026
23-144	Contrat entre la Commune de Wissous et la société AGOM

23-145	Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la construction d'une crèche
23-146	Contrat entre la Commune de Wissous et La SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL
23-147	Contrat entre la Commune de Wissous et la compagnie de l'éléphant pour une animation le 31 décembre 2023
23-148	Contrat entre la Commune de Wissous et la société DG PUB-ANIMATIONS
24-01	Convention particulière n° 2 pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SIGEIF
24-02	Contrat entre la Commune de Wissous et la société FINANCE ACTIVE pour l'accès à un outil de prospectives et perspectives financières INVISEO
24-03	Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le Cabinet d'avocats « GARRIGUES-BEAULAC Associés »
24-04	Contrat entre la Commune de Wissous et le Théâtre du corps Pietragalla-Derouault SARL
24-05	Contrat entre la Commune de Wissous et la société Cœur de scène productions
24-06	Contrat entre la Commune de Wissous et la SAS ATELIER THÉÂTRE ACTUEL
24-07	Contrat entre la Commune de Wissous et la société BERGER LEVRAULT pour la maintenance du Progiciel E.Magnus hors pack et Oracle
24-08	Clôture de la régie de recettes photocopies
24-09	Convention d'occupation temporaire d'un terrain privé entre les consorts Serouge et la commune de Wissous
24-10	Autorisation de déposer une déclaration préalable pour la réfection de façade du logement communal situé au 3, rue Clément Ader 91320 à Wissous parcelle cadastrée section B n° 289
24-11	Contrat entre la Commune de Wissous et la société Formazik
24-12	Convention pour les formations continues obligatoires de la Police Municipale entre la Commune de Wissous et Monsieur Cédric GENTHNER
24-13	Contrat entre la Commune de Wissous et la société Logitud Solutions pour la maintenance et l'assistance du logiciel Municipol
24-14	Convention d'exposition pour le Forum annuel des métiers et de l'artisanat d'art organisé par la Ville de Wissous
24-15	Prolongation du contrat entre la Commune de Wissous et la société WC LOC pour la location de trois cellules sanitaires sur l'aire d'accueil des gens du voyage
24-16	Convention de mise à disposition de terrains section AD n° 396 n° 397 n° 398 au profit de l'association Les Jardins Familiaux
24-17	Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous et le cabinet d'avocat « SL Avocat SAS » Année 2024

24-18	Règlement des prestations de conseil et d'assistance juridique à la Ville de Wissous par le cabinet d'avocats « Parme-Avocats » Année 2024
24-19	Contrat entre la commune de Wissous et la société HOTTES CLEAN pour les maintenances préventives des systèmes d'extraction de fumées grasse, de compensation et d'induction d'aire
24-20	Contrat entre la Commune de Wissous et MA PROD EURL
24-21	Contrat entre la Commune de Wissous et l'association VOCAL ACADEMY
24-22	Contrat entre la Commune de Wissous et la société PYRAMID Informatique
24-23	Contrat d'entretien annuel des toitures et des gouttières des bâtiments communaux avec la société SARL BEST TOITURE SERVICES
24-24	Contrat entre la Commune de Wissous et la société HUARD pour la prestation de maintenance et vérification des dispositifs de détection intrusion
24-25	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local concernant les travaux de rénovation énergétique du bâtiment extension maternelle du groupe scolaire La Fontaine – Phase 1
24-26	Convention entre la Commune de Wissous et la société SUBTAC pour l'utilisation des locaux et stands de tir
24-27	Contrat entre la Commune de Wissous et la société YouTransactor pour la maintenance de logiciels et de PDA

MME COCO

On va prendre les décisions et répondre à vos questions. Quelles sont vos premières questions ?

MME CORENWINDER

24-01 ; 24-02 ; 24-08 ; 24-10 ; 24-13 ; 24-23 ; 24-25 ; 24-26

M. DE FRUYT

24-01 ; 24-12 ; 24-15.

MME COCO

Alors pour la 24-01 concernant la convention particulière numéro 2 pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques avec le SIGEIF. Quelles sont vos questions ?

MME CORENWINDER

Ça sera installé près du monument aux morts ?

M. GARNIER

Elles vont être installées où il y avait eu l'ancien restaurant qui est fermé aujourd'hui en face de l'église, il y a deux places de parking qui sont juste à l'angle, ces deux places-là vont servir à deux places de stationnement avec une borne de recharge électrique.

MME CORENWINDER

Et sinon quel retour avez-vous sur les bornes existantes ? Parce que celle de saint Eloi, je vois souvent des voitures, celle de Saint-Ex, je n'en vois jamais. Avez-vous partagé ce point de vue ou pas du tout ?

M. VANNSON

Alors en fait, c'était plus vrai au départ et il commence à y avoir plus de voitures sur le parking de Saint-Ex, puisque j'essaye d'aller me garer régulièrement pour charger et je n'y trouve pas toujours de la place. Et effectivement, à Saint Eloi, elles sont occupées régulièrement. Les bornes qui vont être installées sont aussi des bornes un peu plus rapides. Ce sont des 22 kW et donc elles devraient être aussi exploitées un peu plus pour qu'elles permettent de recharger plus vite les véhicules.

M. DE FRUYT

Si j'ai bien lu la décision, une nouvelle fois, on donne gratuitement l'espace public. Or, quand Total installe ses bornes quelque part, généralement on le fait payer. Donc j'aimerais comprendre pourquoi on donne gratuitement l'espace public.

M. VANNSON

Mais là, en fait, on ne donne pas gratuitement l'espace public puisqu'en fait, ils prennent la totalité de l'opération, ils mettent à disposition un service supplémentaire au niveau de la Ville et ce sont eux qui supportent la totalité des frais. Alors effectivement, derrière ils vont récupérer l'exploitation, mais pour autant, l'investissement n'est pas neutre non plus.

M. DE FRUYT

J'entends bien, mais je reprends mon exemple quand Total installe des bornes, c'est sur un terrain soit qu'il achète, soit qu'il loue, lorsqu'une station-service produit un service en permettant aux citoyens de prendre de l'essence, c'est aussi sur un élément qu'ils achètent ou qu'ils louent et là j'ai bien compris qu'ils payaient l'équipement électrique et j'ai bien compris aussi qu'ils récupéraient l'intégralité du chiffre d'affaires et donc la commune qui apporte le terrain ne reçoit ni un montant au départ, ni un pourcentage du chiffre d'affaires. Alors j'avais déjà posé cette question lors de l'installation des deux premières bornes à saint Eloi et à l'époque, M. le Maire avait répondu : « certes, mais c'est parce que ce sont les premières. Lorsqu'il y en aura d'autres, on reverra ces conditions ». Et je vois que malheureusement, en tout cas sur cet exemple-là, on n'a pas revu ces conditions dans un sens plus favorable à la commune.

M. VANNSON

C'est juste, ou du moins pas à ma connaissance. Donc je rebouclerai avec Monsieur le Maire au cas où j'ai loupé quelque chose sur ce sujet, mais pour moi c'est le cas.

MME COCO

Décision 24-02.

MME CORENWINDER

Quand j'ai lu l'ensemble des décisions sur celle-ci, quand j'ai lu quand même : « la commune a besoin de se faire assister dans sa gestion financière », je me suis pincée donc je n'ai pas de question.

MME COCO

On prend la décision 24-08, clôture de la régie de recettes photocopies. Quelles étaient vos questions ?

MME CORENWINDER

Est-ce que le service, comme on ferme la régie, va continuer ou va s'arrêter ? Et si ça continue, comment ça se passera s'il n'y a plus de régie ?

M. GARNIER

Pour cette régie-là, la clôture a été demandée par la trésorerie générale parce que nous n'avons pratiquement plus de régie photocopieurs, je crois, de mémoire, il doit rester un copieur, ça doit être à la bibliothèque, mais dans les autres services, on n'a plus de régie pour les photocopieurs. C'est une demande de la trésorerie de clôturer cette régie.

MME COCO

Décision 24-10, Mme CORENWINDER ?

MME CORENWINDER

Donc là, c'est la maison qui a été acquise de l'autre côté de l'autoroute, il y a un petit moment par la commune, autorisation de rénover enfin cette maison., pourquoi pas, maintenant, vous allez en faire quoi ? C'est vrai que ça fait un moment qu'elle se dégrade, donc c'est bien de la rénover, mais est-ce que vous avez prévu ce que vous alliez en faire ?

MME COCO

Je n'ai pas la réponse définitive. Alors du coup, sur le volet urbanisme, il y a une première Déclaration Préalable qui a été délivrée en janvier, et là c'est une DP complémentaire pour rénover la façade extérieure. Pour l'instant, on ne touche pas à l'intérieur. J'ai rencontré les riverains qui habitent autour et je peux comprendre que ce ne soit pas forcément très agréable d'avoir une maison comme ça, c'est pour ça en fait qu'on fait les déclarations préalables et qu'ensuite on pourra entamer les travaux.

MME CORENWINDER

Donc aujourd'hui, l'utilisation finale n'est pas encore décidée ?

MME FERNANDES

Alors une fois qu'elle sera rénovée, on va l'ajouter au parc locatif de la Ville.

MME COCO

Pour la décision 24-12, quelles étaient vos questions ?

M. DE FRUYT

Je suis un petit peu surpris que dans une opération comme ça, on s'adresse à une personne physique. Habituellement, c'est un organisme, là c'est une personne. Et là on nous dit dans la délibération qu'il est diplômé du maniement du tonfa, mais c'est un petit peu étonnant. Et on le paye comment ? Il a une entreprise unipersonnelle et comment on l'a choisi ? Enfin, ça surprend un petit peu que ce soit une personne seule comme ça, qui a ce type de contrat.

M. VANNSON

Il y a deux sujets dans les derniers documents sur la formation continue des policiers municipaux. Il y a une partie qui est réalisée dans les locaux associatifs par l'intermédiaire d'un formateur, diplômé agréé et qui travaille à son compte pour le coup, qui est référencé, et qui est parfaitement en capacité et habilité à dispenser ces formations. Et de la même manière, pour la partie maniement des armes, on a fait appel à un stand de tir qui n'est pas celui de Wissous puisque celui-ci dispose des infrastructures, mais pas des formateurs habilités et pour le coup pour le maniement des armes, c'est l'autre décision

en fait sur le sujet. De la même façon, on a fait appel à un organisme qui dispose d'un formateur agréé. Mais on avait besoin d'une infrastructure particulière pour le maniement des armes puisqu'il faut un stand de tir habilité qui structure pour le maniement en fait des différents outils si on veut bien, on disposait des structures à Wissous en fait, Dojo et tout ce qu'il faut, nous pouvions donc nous permettre de faire appel à un formateur indépendant, ce qui est moins lourd qu'une structure et moins coûteux en fait.

MME CORENWINDER

Il y a une autre décision là-dessus. Je crois que c'est Villebon. Mais d'ailleurs le centre de tir du Wissous, il n'est pas opérationnel. Alors pourquoi on va ailleurs ?

M. VANNSON

Il est complètement opérationnel, mais il ne dispose pas de formateurs. C'est pour ça que la convention n'a pas été signée en fait avec Wissous. Ils ont une partie tir pour les adhérents, ils ont une partie tir police pour l'entraînement des forces de l'ordre qui viennent avec des instructeurs de tir. Et là dans le cadre de la police municipale, on ne dispose pas d'un formateur. Donc on a fait appel à un centre qui a son propre formateur habilité.

MME COCO

Décision 24-13, quelles étaient vos questions ?

MME CORENWINDER

Nous voyons souvent passer des logiciels, je ne sais pas combien il y en a, mais il y en a vraiment beaucoup. Municipol, ça fait quoi ?

M. VANNSON

C'est un logiciel spécifique pour la police municipale. Je n'ai pas vraiment les détails techniques, mais c'est un logiciel spécifique et qui demande des maintenances particulières.

M. TOULY

J'en profite sur le sujet de la police et je ne parlerais pas du rapport. Il y a trois policiers, et on a eu une information comme souvent des fakes news. Il y aurait eu une policière qui serait, je ne sais pas si elle a été sanctionnée, mais invitée à partir dans une autre commune à Fresnes pour ne pas le nommer. Et là-bas, ils ne l'auraient pas acceptée. Est-ce que quelqu'un est au courant de cette affaire ou est-ce que j'ai dit est totalement erronée ?

M. GARNIER

On n'a pas d'information particulière sur le sujet.

MME COCO

Décision 24-15, quelles étaient vos questions ?

M. DE FRUYT

C'est une location pour trois cellules sanitaires qui nous coûtent 5 380 € hors taxes et donc 6 656 € TTC. Habituellement, on fait ce type de choix location quand c'est quelque chose de temporaire. Il n'y a pas quelque chose de plus fixe que cette aire de gens du voyage. Pourquoi ne réfléchit-on pas à un investissement en dur sur cette opération-là ?

M. VANNSON

Pour l'avoir géré, on va éviter de l'acheter pour qu'ils nous le cassent et qu'on le rachète. On va plutôt le garder en location avec un contrat de gestion de maintenance où c'est la société en face qui supporte le coût de ça. Croyez-moi, pour avoir vécu les interventions sur toute cette partie-là, c'est bien que ça soit en location et que ça soit pris en charge à l'extérieur, ne serait-ce que pour nos agents.

M. DE FRUYT

C'est quand même un vrai souci. Pour les choix, comment dire poliment, les choix de dépenses de l'impôt des Wissoussiens sur cette opération-là.

M. VANNSON

Au bout du compte, si on est obligé de la racheter tous les mois ou tous les 2 mois à la vitesse où ils sont capables de casser le matériel parfois, ça se discute. C'est une étude qui peut être faite, mais ça se discute. Et encore une fois, je dis au niveau de l'intervention et des conditions d'intervention dans lesquelles se déroulent les interventions, c'est aussi très bien que ça soit comme ça. Je n'ai pas dit que c'était idéal. Attention, on ne se trompe pas, ça n'a rien d'idéal, c'est une situation qui est gérée de cette façon-là, je vous dis, il y a peut-être mieux pour le gérer, mais en attendant je gère de cette façon-là. C'est une situation compliquée et qui dure dans le temps.

MME MICHON-TOULY

Mais ces sanitaires qui sont un peu provisoire, ils sont peut-être un peu plus légers aussi, beaucoup moins résistants ? Peut-être que si c'était quelque chose d'un peu dur ?

M. VANNSON

Il y a des choses qui sont cassées, qui sont de la taille d'un mur en béton, qui sont des systèmes d'alimentation d'eau, des armoires électriques, des choses en dur et des sanitaires en céramique subiront globalement le même sort. En fait, on peut mettre tout ce qu'on veut, quelle que soit la résistance, quand il y a une volonté de casser ou de détruire, rien ne résiste. Mais là pour le coup, à moins d'y aller sur du titane, mais là ça va coûter un peu cher.

MME COCO

Des questions sur la 24-23, et 24-24 ?

MME CORENWINDER

Il y a une liste de bâtiments communaux qui est faite pour l'entretien des toitures et gouttières, mais dans cette liste, il n'y a pas des bâtiments qui sont utilisés comme logement. Est-ce qu'on ne pourrait pas les ajouter ? Ils n'apparaissent pas dans ce contrat. Alors est-ce qu'il ne faudrait pas ? En particulier, route d'Antony, c'est un toit-terrasse, donc c'est assez fragile.

MME COCO

Pas de question sur la 24-24 ? Donc décision 24-25 ?

MME CORENWINDER

On en a certainement déjà parlé, mais peut-on me rappeler en quoi consiste la rénovation énergétique en quelques mots ? Pour savoir à quoi ça correspond.

M. TELMAN

En fait, c'est la partie ancienne restauration qui a été refaite cette année et l'année dernière. Et cette année on va faire la partie du U qui est au niveau où il y avait une petite classe en bas qui donnait sur

une petite cour vers la rue. On va faire le rez-de-chaussée et le premier étage. Ce qu'on va faire, c'est qu'on va faire l'isolation complète de ce parti de U, donc isolation entière. On va changer toutes les menuiseries. Quand je dis toutes les menuiseries, c'est le gros du budget, parce qu'en fait c'est une sorte de verrière, c'est vraiment tout vitré, donc je crois que c'est 300 000 euros pour changer les menuiseries, on va isoler la toiture et on va refaire des sols aussi. On va refaire des peintures, la petite salle qui était en bas, qui était une ancienne salle de classe qui n'est plus exploitable, ce qu'on appelle la salle aveugle parce qu'il y a plus beaucoup de lumière. On va remettre une porte, on va essayer de créer un espace pour accueillir les enfants dans les ACM. Donc on réfléchit à les accueillir potentiellement le matin au périscolaire dans cette salle-là. On va mettre une clim réversible parce qu'actuellement c'est une chaudière, donc il y aura chauffage et clim en même temps. Il y a beaucoup de travaux énergétiques et donc beaucoup d'aide sur le projet. C'est la décision, mais pour 780 000 euros de projet total, il y a plus de 500 000 euros d'aides, de subventions.

MME COCO

Et je crois qu'on a épuisé toutes les questions concernant les décisions.

M. TOULY

Pourquoi avons-nous choisi trois cabinets d'avocats ? Au vu d'ailleurs de la somme qui est programmée en 2024, qui baisse quasiment de 50 %, ce qui m'étonne un peu, on passe de 158 000 à 91 000 euros et on a besoin de trois cabinets d'avocats, car on a beaucoup d'affaires différentes ! Je conviens que les compétences des uns ne sont pas forcément les mêmes.

M. GARNIER

Le troisième concerne le Conseil d'État pour les indemnités des élus. C'est du droit public en urbanisme et ensuite des contentieux divers.

MME COCO

En fait, c'est vraiment selon les spécialités des dossiers et des avocats.

IV/INFORMATION DE M. LE MAIRE

- Liste des DIA 2023
- État récapitulatif des indemnités des élus perçues pour 2023
- Arrêté préfectoral portant enregistrement de la demande présentée par la société Eiffage GC Infra Linéaires pour l'exploitation de ses installations situées sur les communes de Wissous et de Paray-Vieille-Poste

MME COCO

Le point 4, information de Monsieur le Maire, on vous a fourni les listes des DIA, donc les Déclarations d'Intention d'Aliéner pour l'année 2023, donc ça vous a été communiqué.

Il y a également eu un état récapitulatif des indemnités des élus perçues en 2023.

Puis l'arrêté préfectoral portant enregistrement de la demande présentée par la société Eiffage, Génie civil, Infra Linéaire pour l'exploitation de ces installations situées sur les communes de Wissous et de Paray-Vieille-Poste.

M. TOULY

J'ai fait la remarque tout à l'heure sur les indemnités des élus. Il serait quand même bon de rajouter Mme JARDIM même si ça ne représente pas grand-chose puisque, à moins que Mme JARDIM n'ait pas été rémunérée. C'est noté aussi.

MME JARDIM

Si j'ai été rémunérée, je crois que j'ai eu 93 euros nets sur le mois de décembre 2023, puisque ma délégation a pris effet au 7 décembre 2023.

M. DE FRUYT

Si on peut projeter rapidement les DIA, je dois juste vérifier un peu.

MME COCO

On n'a pas projeté la liste. C'est vraiment pour vous vous donner l'information de ce qu'il y a eu en 2023.

M. DE FRUYT

Est-ce que vous pouvez ne pas supprimer le lien tout de suite ? Il y a un truc que je voudrais vérifier.

M. GARNIER

En fait, quand le lien vous a été envoyé, il y a une date de péremption, c'est pour ça. Donc je ne sais pas si c'est possible de la renvoyer si ça ne fonctionne pas. Vous faites un mail, on vous le renverra.

V/QUESTIONS DIVERSES

M. GARNIER

Nous allons passer aux questions diverses qui ont été posées par M. DE FRUYT et M. TOULY.

Je liste les questions et je vais répondre. De toute façon, c'est à peu près sur le même sujet.

Le 26 février 2024, le Préfet de l'Essonne a choisi de prendre un nouvel arrêté concernant l'exploitation du Datacenter de Cyrus One, situé dans notre commune à proximité immédiate d'une partie des habitations.

***Question n° 1** : Les considérants de cet arrêté font état d'échange d'informations avec la Société Cyrus One, mais ni avec la mairie ni avec les associations.*

Pour ce qui est de l'Association « Wissous notre Ville » et des associations locales avec lesquelles nous sommes en contact, nous pouvons vous informer que cela n'a pas été le cas.

Nous souhaiterions savoir s'il en a été différemment pour la Mairie.

***Question n° 2** : Les mesures de cet arrêté nous semblent très défavorables aux Wissoussiens. Elles sont même pour certaines en retrait par rapport aux maigres progrès avancés par Cyrus One dans son étude d'impact de mai 2023. Nous pensons particulièrement :*

- À la récupération de la chaleur fatale, dont l'idée même continue d'être exclue pour la Phase dite 1 (celle de 19,8 MW) et dont l'hypothèse d'une récupération pour la Phase 2 est subordonnée à l'existence d'un réseau de chaleur qui aujourd'hui n'est pas et ne fait à date, l'objet d'aucun projet défini (par ailleurs, selon les termes de l'arrêté, il sera à la charge du contribuable).

- Au bruit, puisque l'arrêté exonère en pratique l'exploitant de toutes limites de bruit, tant de jour que de nuit.

Avez-vous la même analyse ?

***Question n° 3** : Ces éléments et d'autres nous semblent rendre nécessaire un recours contre cet arrêté.*

Est-ce aussi votre avis ?

***Question n° 4** : Enfin, vous avez choisi, contrairement à l'habitude de ne faire qu'un affichage très partiel de cet arrêté.*

Peut-on connaître les raisons de ce choix ? Pour la qualité de vie de la majorité de nos concitoyens.

Donc pour votre information, je vous invite à lire correctement l'arrêté, car ce n'est pas un nouvel arrêté, mais ça c'est un arrêté complémentaire. Il vient en supplément du premier. C'est-à-dire que Madame la Préfète, via la DRIEAT, qui est un service déconcentré du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires du Ministère de la Transition énergétique. Donc, relisez l'étude d'impact de 2023, car les éléments sont repris au mot près et comme évoqué également lors du Conseil Municipal du mois d'avril 2023 également, nous travaillons sur la faisabilité d'un réseau de chaleur avec le SIMACUR. Ça, vous le savez. Donc, concernant l'affichage de l'arrêté, c'est l'affichage réglementaire et il est consultable aux heures d'ouverture de la mairie.

M. DE FRUYT

La première question était : *nous souhaitons savoir s'il en a été différemment pour la mairie quant à l'échange d'informations qui est mentionné dans l'arrêté.* Il ne me semble pas que vous ayez répondu à ce point.

M. GARNIER

Oui, ça faisait partie des éléments du permis de construire.

M. DE FRUYT

Donc votre réponse est : « *oui, nous avons été consultés pour cet arrêté complémentaire* » ? Nous concluons pour notre part en disant que pour le bruit, l'arrêté exonère en pratique l'exploitant de toute limite de bruit, tant de jour que de nuit. Et je demandais si vous aviez la même analyse. Et là je n'ai pas entendu non plus la réponse.

M. GARNIER

Je n'ai pas de réponse à vous apporter ce soir là-dessus.

M. DE FRUYT

Sans agressivité aucune, je me permets de rappeler que le mail demandait une réponse spécifique qui n'a pas été donnée, que le point donc de ce fait-là a été transféré dans les questions orales de ce Conseil, et que sur un sujet aussi important pour une grande partie de la population de Wissous, je suis désagréablement surpris que la réponse n'ait pas été donnée puisque les questions ont été posées bien avant l'incident regrettable de santé de Monsieur le Maire.

M. TOULY

Si vous permettez donc l'article 3, je reviendrai sur l'affichage. Mais l'article 3, qui est le plus important de cet arrêté, stipule que Cyrus One s'engage à se raccorder lorsque, un jour, un réseau de chaleur existera. Vous savez que le SIMACUR difficilement, a voté très difficilement à une majorité relative à une étude de faisabilité. J'ai rencontré le président de l'ADEME. Il est hors de question, mais pas spécialement pour nous d'une manière générale, puisqu'il y a énormément de communes qui demandent des subventions parce que ça coûte très cher, 1,5 million d'euros par kilomètre, il n'y aura pas de réseau de chaleur et en plus, il y a l'autoroute. Donc ça, c'est un souci numéro un. Le deuxième, c'est le raccordement électrique. Là, même si ça ne vous intéresse pas, vous êtes concerné puisque le projet, c'est de traverser le stade de foot, le WTC, le Val Lacroix, peut-être Nexity pas loin, etc. Des tranchées de 2 mètres de largeur sur 1m60 de profondeur. Donc cet arrêté est important. Pourquoi cet arrêté qui reprend à peu près la même chose, mais même un peu moins que le précédent, et notamment l'enquête qu'on a difficilement de l'étude d'impact environnemental. Donc la position de la mairie par rapport à

ça, c'est est-ce que vous avez avec Cyrus One, la Préfecture, et la mairie ont participé à l'élaboration de cet arrêté complémentaire, oui ou non ?

M. GARNIER

Là je n'ai pas la réponse. Honnêtement, je ne vais pas vous dire de bêtises.

M. TOULY

Je vois la directrice politique qui dit non, si c'est non, ça me va ? Mais ça ne peut pas être : « on ne sait pas ».

M. GARNIER

Moi je vous invite à vous retourner vers la DRIEAT.

M. TOULY

Non, mais la mairie, c'est un petit peu vous quand même. Si la mairie ne sait pas si elle est dedans ou pas, je ne comprends pas. Excuse-moi, je t'aime bien, mais là tu ne peux pas faire une réponse.

M. GARNIER

Ce n'est pas un problème d'amour. Non, mais honnêtement, je ne suis pas aussi féru que toi sur le problème du data center. Ce soir, je suis incapable de t'apporter les réponses aux questions.

M. TOULY

Mais la réponse elle a été faite il y a dix jours dans les formes. On est ici au Conseil Municipal. Je sais que sur les finances, M. le Maire n'est pas là, donc ça a été la catastrophe, soit, mais pas ça. Tu es concerné par le Val Lacroix, c'est incroyable !

M. GARNIER

J'ai dit que je n'ai pas de réponse à t'apporter ce soir.

M. DE FRUYT

M. le premier adjoint, je me permettrai d'insister sur le troisièmement, la question et là encore, oui ou non, vous ne savez pas, mais ces éléments et d'autres nous semblent rendent nécessaire à un recours contre cet arrêté. Est-ce aussi votre avis ? Et je n'ai pas entendu la réponse.

M. GARNIER

On va vous répondre par écrit.

M. DE FRUYT

J'insiste simplement sur l'urgence. L'arrêté du 23, on a 2 mois pour un recours, il reste peu de jours.

La troisième, on disait : ces éléments et d'autres nous semblent nécessaires, un recours contre cet arrêté, est-ce aussi votre avis ? Est-ce bien à ça que vous répondez : « pas de réponse ce soir » ? D'accord.

M. TOULY

Pour l'instant dans la procédure, nous avons Cyrus One, la Préfecture et on a Wissous notre Ville et la Ville. Donc je suppose que Wissous notre ville va faire un recours avant le 23 février et moi je m'y associerais en tant que conseiller municipal de la majorité.

M. GARNIER

Question n° 5 *: La mise en circulation alternée du pont sur l'autoroute continue de poser des problèmes de circulation aux Wissoussiens et présente des risques (maintien du passage des bus (19T) et passage « 'sauvage »' régulier de gros camions).*

Comme conseiller départemental suppléant, avez-vous obtenu du département un délai pour la réparation de ce pont ?

Sur le renforcement de l'ouvrage, vous savez que c'est une obligation pour le Conseil Départemental de l'Essonne, de renforcer ce pont, ce n'est pas du domaine de la ville. Et pour savoir ce qui est à faire, ils ont lancé une étude de faisabilité sur les bases de diagnostic avec un carottage. Ils ont fait un carottage béton. L'objectif de cette étude, c'est de donner un ou plusieurs scénarios de rénovation qui est en cours d'ailleurs et pour le renforcement de l'ouvrage et des relatifs chiffrages. Donc la mission sera attribuée bientôt. Je sais qu'on a eu des retours là-dessus et ensuite le Conseil Départemental devra faire des arbitrages bien sûr pour lancer une étude technique et lancer le marché pour effectuer les travaux.

M. VANNSON

Cela rejoint ce qui avait été dit dès le départ quand les dégâts ont été constatés, quand il y a eu le rabotage et les délais annoncés quand les dégâts réellement ont été constatés il y avait des estimations optimistes en mois et des estimations pessimistes en années. Aujourd'hui, à ce stade, sans les résultats des carottages précis en fait et des études de structure, ils sont incapables de donner un délai précis, optimiste ou pessimiste, la réalité est aussi simple que ça. Et on ne pourra pas vous donner mieux parce qu'on n'en a aucune idée.

M. TOULY

Le fait que ça soit un pont sous l'autoroute. C'est particulier en termes de protection ?

M. VANNSON

Non, là enfin c'est particulier en termes de protection, je suppose. Ce n'est pas parce que c'est au-dessus de l'autoroute, c'est souvent lié à une intensité de passage, des mesures qui sont faites aussi, s'il y a des vibrations et là c'est surtout lié en fait à la capacité de dire on va le réparer ou on ne peut pas le réparer et il faut faire autre chose, le découper, en refaire une moitié, le refaire complet, là, aujourd'hui, c'est ça l'enjeu en fait des études, c'est aussi simple que ça. Et après la structure, je pourrais faire des réponses en fonction des écoles d'ingénieurs qui fabriquent les ponts, ils n'ont pas tous la même réputation, mais c'est complètement lié en fait aux estimations d'intensité d'usage et de vibrations, le fait qu'il y ait toute l'autoroute en dessous qui passe et qui génère aussi de la vibration à cet endroit-là, effectivement nécessite d'avoir une structure costaud. Et puis, il y a aussi en exploitation des décisions qui sont prises sur ce qu'on utilise pour le déneigement. Et ça, ça a déjà été fait parce que c'est un facteur aggravant évidemment.

M. TOULY

Sur l'autre pont, du fait de l'installation prochaine de Mondial Relay avec tous les camions, etc., Florian GALLANT avait lancé pour tenter d'empêcher ça, des études justement sur la fiabilité du pont. Si j'ai bien compris, la dernière fois, il a dit que ça a été retoqué parce qu'il n'y a pas matière, le problème c'est que quand il va avoir tous les véhicules qui vont passer sur l'autre pont, plus celui-là qui est un peu, pas condamné, mais enfin un peu en difficulté. C'est vrai que pour sortir de Wissous, pour aller vers Antony ou Massy, ça va être compliqué.

M. VANNSON

Je sais à quel point c'est compliqué. J'habite à côté, je le traverse. J'étais très heureux déjà qu'il y ait une circulation alternée qui soit mise en place, que ça a déjà résolu quelques soucis. Pour autant, il n'y a pas d'autre solution, à part installer des catapultes de part et d'autre de l'autoroute pour envoyer les voitures de l'autre côté. Mais là, on n'a pas de solution. En fait, je plaisante sur le sujet, mais il n'y a pas de solution plus rapide ou plus efficace à court terme. Parce que tant qu'on ne saura pas dire combien de temps cela va prendre, on ne pourra pas imaginer d'alternative meilleure que celle qu'on a aujourd'hui.

MME COCO

Pour que nous puissions vraiment finir le Conseil et répondre à toutes vos questions, je vais lire les questions, vous donner les réponses. On va juste vous apporter les réponses tout de suite et pas de débat, juste on vous répond.

Question n° 6 : *Les incivilités semblent se multiplier à Wissous depuis la baisse des effectifs de la police municipale. Par ailleurs avec leur faible effectif ils semblent se concentrer sur la distribution de PV de stationnement.*

Comptez-vous revenir à l'effectif de 9 agents ? Si oui quand ?

Cette activité particulière sur les PV de stationnement procède-t-elle du remplacement d'agents par des ASVP ou d'instructions de votre part ?

M. VANNSON

Pour l'effectif, il a toujours été question de revenir à l'effectif initial et il y a des recrutements qui sont encore ouverts, donc c'est en cours, mais ce n'est pas forcément simple de trouver les bons candidats, ça prend un peu de temps, mais on souhaite revenir à l'effectif de départ.

Ensuite, sur les incivilités qui semblent se multiplier. Je n'ai pas de chiffres particuliers là-dessus. La police municipale fait de son mieux en fait pour limiter ça, mais c'est vrai que tant qu'on ne sera pas revenu à l'ancien effectif, ce sera compliqué d'avoir le même niveau d'efficacité. C'est pour ça qu'on a les postes ouverts et c'est pour ça que l'on continue à faire passer des entretiens, à essayer de trouver les bons agents.

Pour ce qui est sur les PV de stationnement, alors, ça ne procède pas du remplacement d'agents, des ASVP, ça procède de leur rôle de faire respecter les règles dans Wissous sur tous les sujets dont les stationnements, et cela peut effectivement irriter certains. Mais en général quand ils se font verbaliser, ce n'est pas parce qu'il était garé correctement sur une place de parking. S'il y a un PV, c'est qu'il doit y avoir une raison. Je sais que ça peut être agaçant, mais c'est quand même la réalité. Donc il n'y a pas de volonté de passer par les ASVP ou pas, c'est la volonté que le boulot soit fait.

M. DE FRUYT

Juste très court et c'est pour vous que je le dis. Quand ils allument des gens qui sont sur leur propre bateau. Je sais bien que c'est interdit, mais ce n'est pas toujours très habile. Lorsqu'ils alignent quelqu'un qui s'était arrêté pour fleurir l'église quelques instants, ce n'est pas non plus très...

M. VANNSON

Ce n'est pas forcément écrit dessus et ils font leur boulot, ils n'ont pas forcément les éléments. Alors effectivement, j'entends, mais ils font quand même leur boulot à ce moment-là, et puis le stationnement sur son propre bateau, très bien, ça reste interdit et puis quand vous avez des personnes âgées qui habitent dans la maison d'en face, qui ont des soucis pour manœuvrer les voitures, cela devient très compliqué. Et le fait d'avoir une voiture sur un bateau en face d'une sortie de garage, c'est une nuisance pour le voisin en face. Cela participe quand même du respect des bonnes règles de voisinage et à un moment, alors une fois c'est entre voisins et on peut s'expliquer, mais au bout d'un moment ça peut aussi irriter parce qu'il y a des gens qui sont vraiment coutumiers du fait, ce sont des incivilités.

MME FERNANDES

Je voudrais ajouter que c'est pour tout le monde, même les élus, chez nous, dans la majorité, il y a trois élus qui se sont fait verbaliser, dont moi et c'était justifié parce que j'étais stationnée sur un endroit qui n'était pas une place de stationnement. Et j'ai payé comme tout le monde.

MME COCO

Question n° 7 : *Concernant « La Gazette », nous vous faisons parvenir notre tribune avec une mise en page. Celle-ci est systématiquement supprimée pour ne livrer au lecteur qu'un texte « au kilomètre » ; alors que les groupes majoritaires bénéficient eux du maintien de leur mise en page, rendant la lecture plus aisée.*

Pourquoi cette discrimination qui touche d'ailleurs aussi les deux autres groupes d'opposition ?

Voici notre réponse : Au vu du nombre de tribunes et du manque de place que nous rencontrons dans la Gazette, nous respectons les 1 500 signés ; lors d'un prochain Conseil Municipal, nous allons revoir justement le règlement intérieur.

MME CORENWINDER

On n'avait pas le droit de discuter, mais enfin, je ne peux pas me retenir, on ne rajoute pas de caractère parce qu'on va à la ligne quand même. Donc on remarque que la tribune de la majorité, ce n'est pas ma question, c'est celle de Philippe, mais je suis d'accord et celle de la tribune de Mme JARDIM et de M. TELMAN, il y a une mise en page et les trois tribunes de l'opposition, c'est au kilomètre, ce n'est pas possible.

M. TOULY

Que vous fassiez une deuxième tribune dans la majorité, moi ça ne me gêne pas. Mais qu'il n'y ait pas de confusion. Vous n'êtes pas dans l'opposition puisque vous êtes adjoint et conseiller délégué. Et que votre tribune, la dernière fois, c'était une tribune contre les trois groupes d'opposition. Quand même, un peu de décence. Vous êtes dans la majorité, vous n'êtes plus dans l'opposition. Mais c'est la base.

M. VANNSON

Non, non, Jean-Luc, arrête, ne donne pas de leçons sur ces sujets-là. Surtout pas toi ! Tu es dans la majorité, mais tu as probablement oublié, mais à un moment donné, ne donne pas de leçons sur ces sujets-là, surtout pas toi, parce qu'à un moment faut arrêter.

M. TOULY

J'ai fait un article 40 devant la Préfète. Mais je te donne une leçon ! Les groupes d'opposition ont la place, la majorité à la place, mais quelqu'un qui était dans l'opposition, qui est passé dans la majorité n'est plus dans l'opposition. Sinon, c'est deux tribunes de la majorité.

M. TOULY

SI tu penses que je suis dans l'opposition, donne-moi une tribune. Et dans ce cas-là, je dis ok.

M. VANNSON

Aie le courage de rejoindre l'opposition à ce moment-là, et tu auras une tribune ou monte ton groupe d'opposition et tu auras une tribune. Mais aie au moins le courage de sortir. La seule chose qui t'intéresse, c'est de rester là pour avoir ton pouvoir de nuisance. Alors, arrête un petit peu et ne viens pas donner des leçons à Cyrille sur ce genre de sujet.

M. TOULY

Mais ça, jamais, jamais par rapport à des gens comme vous. Jamais !

M. GARNIER

Je vais lever la séance ; alors soit on débat calmement, soit je lève la séance. C'est simple, il reste une réponse.

M. TELMAN

Après la tribune justement dans laquelle M. TOULY fait partie de la tribune Tout pour Wissous, on n'a pas rejoint le groupe, on est dans la majorité avec notre groupe Alternative citoyenne. C'est juste un groupe séparé.

M. GARNIER

Allez, la séance est terminée. La séance est levée et si on n'est pas capable d'avoir des débats, je lève la séance et je coupe.

La séance est levée à 00h49

Fait à Wissous, le 28 mai 2024

Léna COCO
Secrétaire de séance

Le Maire,
Florian GALLANT

MAIRIE DE WISSOUS (ESSONNE)